



HAL
open science

Les remparts à poutrage interne du premier et du début du second âge du Fer du Puech de Mus à Sainte-Eulalie-de-Cernon et du Mont Seigne à Saint-Laurent-du-Lévézou (Aveyron)

Philippe Gruat, Bertrand Francqueville, Lionel Izac-Imbert, Georges
Marchand, Georges Marty

► To cite this version:

Philippe Gruat, Bertrand Francqueville, Lionel Izac-Imbert, Georges Marchand, Georges Marty. Les remparts à poutrage interne du premier et du début du second âge du Fer du Puech de Mus à Sainte-Eulalie-de-Cernon et du Mont Seigne à Saint-Laurent-du-Lévézou (Aveyron). Michel Vaginay; Lionel Izac-Imbert. Les âges du Fer dans le Sud-Ouest de la France. Actes du XXVIIIe colloque international de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer (Toulouse, 20-23 mai 2004), 14/1, Fédération Aquitania, pp.153-181, 2007, Supplément Aquitania, 978-2-910763-07-7. hal-03973499

HAL Id: hal-03973499

<https://hal.science/hal-03973499v1>

Submitted on 9 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Les remparts à poutrage interne du premier et du début du second âge du Fer du Puech de Mus à Sainte-Eulalie-de-Cernon et du Mont Seigne à Saint-Laurent-du-Lévézou (Aveyron)

*Philippe Gruat, Bertrand Francqueville,
Lionel Izac-Imbert, Georges Marchand, Georges Marty*

RÉSUMÉ

Deux opérations archéologiques récentes réalisées dans le département de l'Aveyron apportent un nouvel éclairage au thème de l'architecture des remparts protohistoriques de la bordure méridionale du Massif Central. Elles confirment l'appartenance de territoires aussi différents que le Causse du Larzac et le Lévézou au domaine des remparts à poutrage interne du monde celtique, malgré la proximité du Languedoc. Parfois remarquablement conservés, à l'instar de l'enceinte du Puech de Mus, ces ouvrages et les reconstitutions que l'on peut en proposer échappent aux classifications habituelles, souvent moins bien documentées. Ils témoignent de variations locales et d'adaptations topographiques parfois de mise pour le rempart d'une même phase chronologique d'un même site ! Les exemples étudiés montrent que ces fortifications recouvrent manifestement des fonctions très différentes où les rôles défensif et ostentatoire sont étroitement imbriqués.

MOTS-CLÉS

Enceinte, poutrage interne, palissade, coffrage, parements internes, poteaux encastés, sablière basse, platelage, premier âge du Fer, début du second âge du Fer, Larzac, Lévézou

ABSTRACT

Two recent archaeological operations carried out in the department of Aveyron throw a new light to the topic of the architecture of protohistoric ramparts on the southern edge of Massif Central. They confirm that territories as different as Causse du Larzac and Lévézou belong to the same area grouping together ramparts with internal beam structure from the Celtic world, in spite of the proximity of Languedoc. Sometimes remarkably preserved, like the enclosure of Puech de Mus, these construction works, and the reconstitutions they can suggest, escape usual classifications, often less well documented. They testify to local variations and topographic adaptations sometimes used for the rampart during the same chronological phase on the same site! The studied examples show that these fortifications cover obviously very different functions in which the defensive and ostentatious roles are closely overlapping.

KEYWORDS

enclosure, internal beam structure, palisade, coffering, internal facings, embedded posts, low wall plate, flooring, first Iron age, beginning of the second Iron age, Larzac, Lévézou

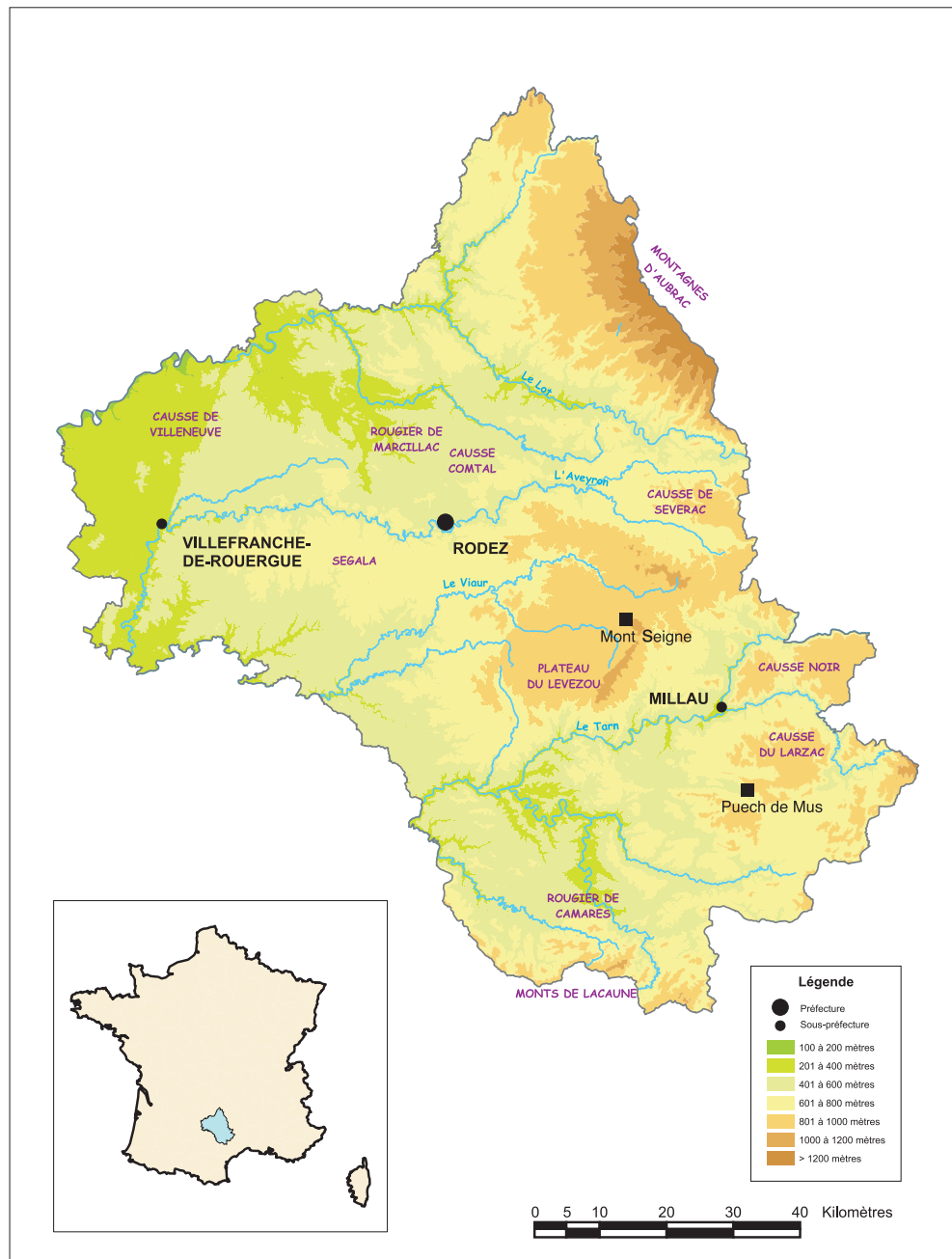


Fig. 1. Localisation des enceintes du Puech de Mus et du Mont Seigne dans le département de l'Aveyron.

Le département de l'Aveyron est situé sur la bordure sud-ouest du Massif Central, à l'extrémité nord de la région Midi-Pyrénées. C'est un secteur géographique de transition entre le Languedoc et l'Auvergne, aux paysages très contrastés. Il se caractérise par deux grands types de reliefs : les moyennes montagnes et les plateaux (fig. 1).

Les moyennes montagnes de l'ère primaire se rattachent à celles de la Lozère et occupent principalement le nord-est ainsi que le centre du département. Au nord-est, les pâturages de l'Aubrac, zone basaltique et siliceuse, dont le sommet culmine à 1 442 m. Au centre, les landes du Lévézou et les hauteurs boisées des Palanges, culminant à plus de 1 000 m, s'étendent entre les rivières Tarn et Aveyron, à une altitude moyenne variant entre 600 et 800 m. A la limite sud du département, on note également les sommets schisteux du Marcou et du Merdelou (1 110 m) qui sont à rattacher aux Monts de Lacaune.

Les plateaux, en raison de leur nature géologique, nécessitent une nette distinction. D'une part, les plateaux calcaires, essentiellement de l'ère secondaire, qui occupent environ un quart du territoire : les Causses et les Avant-Causses, vastes étendues rocailleuses et arides. D'autre part, les plateaux primaires, comme le plateau granitique de la Viadène (750 m) au nord, prolongé vers l'ouest par celui de Campuac (560 m), ou encore le plateau schisteux du Ségala (450 à 750 m). Les principaux cours d'eau (le Lot, l'Aveyron, le Viaur, le Tarn) et leurs affluents s'écoulent d'est en ouest avant de se jeter, hors du département, dans la Garonne. Ils entaillent parfois profondément les plateaux en dégageant des gorges ou des vallées aux microclimats plus doux.

Longtemps parent pauvre de l'archéologie départementale, l'habitat protohistorique connaît un net regain d'intérêt depuis le début des années 1980¹. Deux opérations récentes, l'une programmée (le Puech de Mus) et l'autre réalisée dans le cadre de prospections-sondages (le Mont Seigne), ont livré des données très novatrices sur l'architecture de plusieurs ouvrages défensifs à poutrage interne. Leur intérêt dépasse le cadre régional et renouvelle notamment la problématique sur ce type de rempart du domaine celtique.

1- Gruat 2000, 27-28.

1. L'ENCEINTE DU PUECH DE MUS

1.1. Contexte général

Le Puech-de-Mus est situé sur la bordure occidentale du Causse du Larzac, dans la partie sud du département (fig. 1). À 842 m d'altitude, il domine d'environ 280 m la haute vallée du Cernon, affluent du Tarn. Cet habitat de hauteur, distant seulement de 75 km de la mer, est situé en bordure immédiate d'un axe économique important, reliant le Massif Central à la côte languedocienne dès la première moitié du VI^e s., mais surtout au cours des V^e et IV^e s. a.C.².

Le site se présente sous la forme d'une avancée rocheuse calcaire, protégée sur ses côtés occidentaux et méridionaux par des falaises abruptes. Vers le nord et l'est, un dispositif défensif incurvé, matérialisé par une levée de terre d'environ 190 m de développement surmontée actuellement par une épaisse haie, délimite une surface enclose d'un peu plus d'un hectare (fig. 2). Le Puech de Mus correspond donc à une enceinte de rebord de plateau, type très fréquent en Gaule méridionale durant tout l'âge du Fer³ mais plus rare, semble-t-il, en Gaule septentrionale notamment⁴.

1.2. Historique des recherches

L'identification de cet habitat de hauteur fortifié protohistorique ne remonte qu'au début des années 1960 lors de l'installation d'une ligne électrique menant au relais de télévision localisé au sommet du plateau⁵. Entre 1965 et 1967, A. Soutou effectua trois campagnes de sondages en deux points de l'enceinte retrouvés dans le chantier central des nouvelles fouilles programmées (S. 1). Ces dernières, menées depuis 1995, visent à poursuivre la fouille exhaustive d'un secteur de fortifications et d'habitat, traité aujourd'hui sur environ 1 900 m² (fig. 2). La zone de fouille, implantée à l'extrémité nord-ouest du site, correspond au point bas de l'enceinte mieux préservé de l'érosion que le reste du plateau. Une quarantaine de sondages complémentaires (S. 2 à

2- Blanquet & Gruat 1995 ; Gruat 2000, 32-33.

3- Arcelin & Dedet 1985, 15.

4- Buchsenschutz 1984, 213.

5- Soutou 1985, 106.

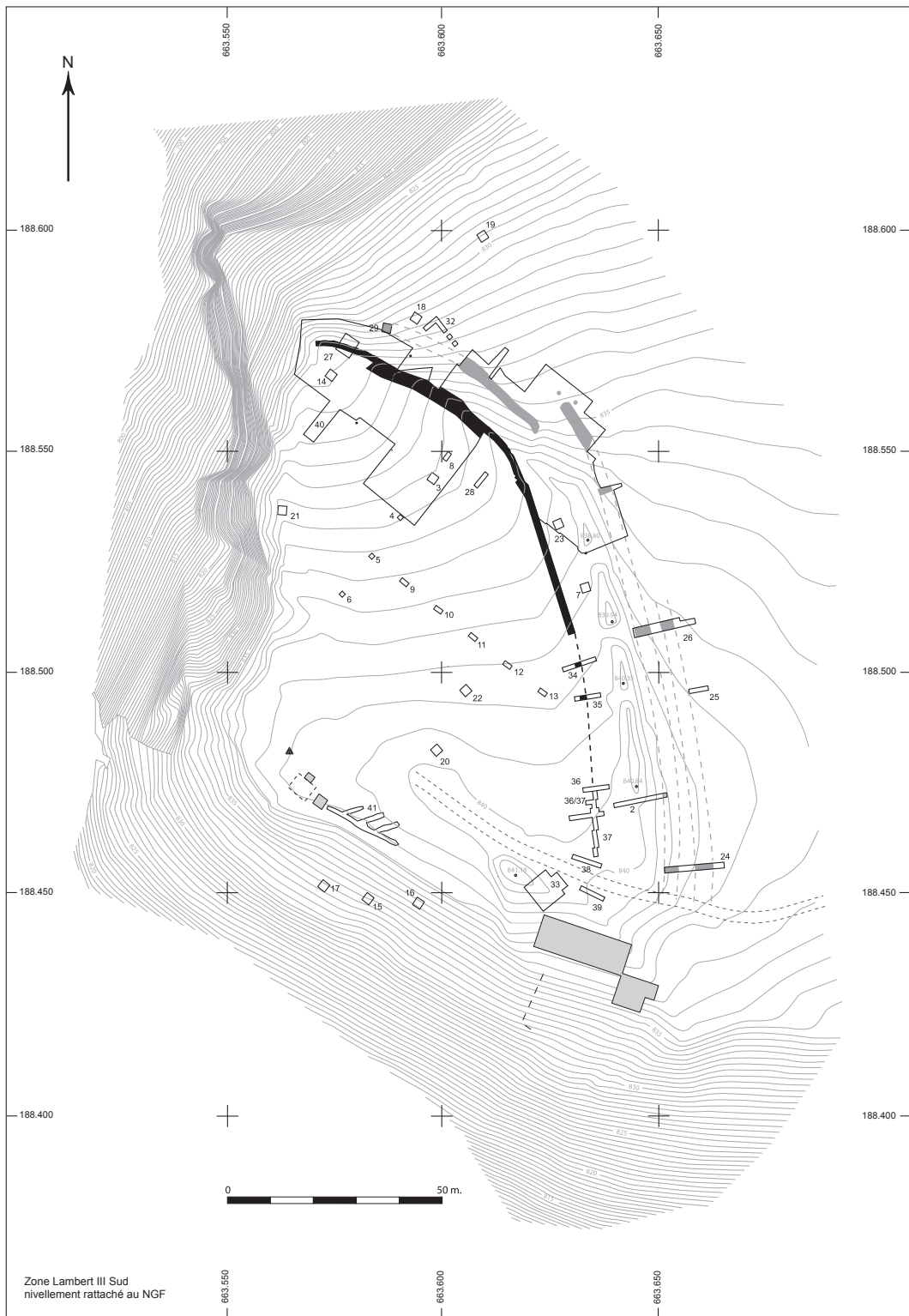


Fig. 2. Topographie générale du Puech de Mus à Sainte-Eulalie-de-Cernon (état fin 2004).

41) a permis de circonscrire l'étendue de l'enceinte et d'évaluer ses potentialités stratigraphiques et scientifiques.

1.3. Rappel des grandes phases évolutives des fortifications (fig. 3)

Le diagramme stratigraphique du secteur 1 et les divers sondages permettent de définir quatorze grandes phases d'occupation du site, de la Préhistoire récente à nos jours. Sept concernent l'habitat protohistorique à proprement parler (phases II à VIII), du début du VI^e s. à la fin du IV^e s. a.C., dont quatre directement les fortifications (phases III à VI) et deux indirectement (phases VII et VIII)⁶.

La première enceinte (phase III), mise en place au cours du second quart du V^e s. a.C. est constituée de deux murs accolés dont nous précisons plus loin (infra 1.4.1) l'architecture, à base de pierre et de bois, quelque peu différente à son extrémité nord-ouest, en bord de falaise, que sur le reste de son tracé méridional.

Les restructurations du système de défense, à l'avant du précédent, concernent les zones où le parement interne du premier ouvrage calciné n'avait plus suffisamment d'élévation. Elles s'effectuent entre le milieu du V^e s. et la fin du IV^e s. a.C.

Dans un premier temps, il s'agit d'une puissante palissade, ménageant probablement déjà une entrée latérale (phase IV).

Rapidement un nouveau dispositif est mis en place. Il comprend des structures sur poteaux porteurs ou sablière basse ainsi que des glacis ou bastions de pierre et de terre, partiels, bordés d'un système de fossé simple ou double selon les secteurs (phase V). L'accès à l'enceinte, intégralement appréhendé semble-t-il, comprend une porte à recouvrement de plus de 3 m de large et un passage en chicane à travers le premier fossé sur une largeur d'environ 7 m.

Durant la phase suivante (phase VI), le système de porte précédent est condamné par un puissant mur-barrage de plus de 3 m d'épaisseur, peut-être surmonté d'une palissade. Son parement intérieur est flanqué d'un bastion. L'ensemble borde, côté septentrional, l'accès à l'enceinte qui s'effectue désormais par un talus en pente douce, borné et

complété au sud par un dispositif sur poteaux porteurs.

Avant l'abandon définitif de l'enceinte, vers -320 / -300 (phase VIII), la porte du dernier état est obturée à son tour par un petit muret disposé à l'arrière d'un des talus (phase VII).

En un siècle environ, on passe donc d'un ouvrage vraisemblablement à parements internes, associant la pierre et le bois, à une enceinte palissadée, puis talutée et fossoyée, pour laquelle on a appréhendé les grandes lignes de trois systèmes d'accès successifs.

1.4. Les particularités architecturales des fortifications en bordure de plateau

Les campagnes menées entre 2002 et 2004 apportent plusieurs données novatrices sur les ouvrages défensifs successifs par rapport au tracé méridional déjà étudié⁷. Ils présentent d'importantes variations de conception dans le secteur précédant la jonction avec la falaise nord-ouest.

1.4.1. La première enceinte (phase III)

Le mur intérieur

Le mur intérieur comprend une partie externe pierreuse et une partie interne calcinée (fig. 4).

La partie avant (US 1006), non calcinée, mesure ici 1,20 / 1,40 m de large contre 0,30 à 2,70 m sur le reste du tracé observé. Son élévation est encore conservée sur 0,40 à 0,70 m selon les secteurs. Elle est constituée de calcaire oolithique gris clair, de calcaire dolomitique blanc, de dolomie rose ou grise cristalline et de calcaires argileux ou marnes grises. L'ensemble est globalement de calibre plus petit que dans le tracé méridional, exceptés les blocs de base du parement extérieur, constitués essentiellement de gros éléments (parfois de près de 1,5 m de long), généralement en calcaire (cargneule). La plupart ont de fréquentes traces d'exposition à la chaleur (aspect rougi, etc.), excepté au cœur de l'ouvrage. Il s'agit de matériaux recueillis aux abords immédiats du site mais différents de la dolomie jaune pulvérulente et très altérée du substratum. Le tout est emballé dans un sédiment brun-ocre, à matrice sableuse.

6- Gruat et al. 2003, 70 ; Gruat et al. 2004.

7- Gruat et al. 2003.



Fig. 3. Évolution des fortifications et des systèmes d'accès du chantier central du Puech de Mus.



Fig. 4. Pièces de bois brûlées découvertes à la base de la partie calcinée du mur intérieur de la première enceinte du Puech de Mus, sur un paléosol fortement rubéfié.

Dans le nouveau secteur étudié (travées N à S du carroyage), le parement extérieur est très arasé sur la majeure partie de son tracé. Il ne subsiste le plus souvent qu'une assise de fondation très irrégulière, notamment vers l'ouest. À l'aplomb de la grande berme, son élévation est cependant beaucoup mieux conservée.

La partie arrière (US 1005 Int.), se présente aujourd'hui sous la forme d'un noyau de chaux continu, directement au contact de la partie externe non calcinée de ce premier ouvrage. Elle correspond à l'emplacement supposé du parement intérieur, plus délicat à appréhender car complètement disloqué par un feu entretenu⁸. L'épaisseur de cette strate, de 3,60 m de large ici, diminue (0,50 m à 0,03 m) au fur et à mesure que l'on progresse vers l'intérieur de l'habitat. À la fouille, on distingue très bien les divers degrés de calcination des matériaux : d'abord de la chaux pratiquement pure, ensuite des blocs blanchis, parfois agglomérés, suivis d'éléments simplement rougis, enfin des pierres sans trace

d'exposition à la chaleur (US 1006). Bien qu'irrégulier, l'impact du feu a donc eu globalement tendance à s'estomper, puis à disparaître, dans la masse du mur intérieur.

Comme sur l'ensemble des 26 m déjà fouillés de ce mur intérieur, à la base de la chaux, sur le paléosol par endroits rubéfié sur 5 cm d'épaisseur, d'importants fragments de bois brûlés ont été mis au jour (fig. 4). Tous se sont avérés être du chêne à feuille caduque (*Quercus sp.*), comme lors des campagnes précédentes⁹. Ces bois sont situés à l'arrière d'un alignement de trous de poteau, cette fois-ci doubles (P1a / P1b et P8 / P9), marquant manifestement l'emplacement initial du parement intérieur. Les quatre cœurs de ces éléments verticaux étaient exceptionnellement fossilisés par percolation de la chaux dans les fibres du bois tandis que leurs sommets étaient carbonisés (fig. 5). Les dispositifs de calage et les négatifs de poteaux suggèrent l'emploi de pieux de 0,20 m de diamètre pour P8 / P9, peut-être moins pour P1a / P1b (10 à 15 cm). Le binôme

8- Gruat *et al.* 2003, 74-78.

9- Gruat *et al.* 2003, 78.

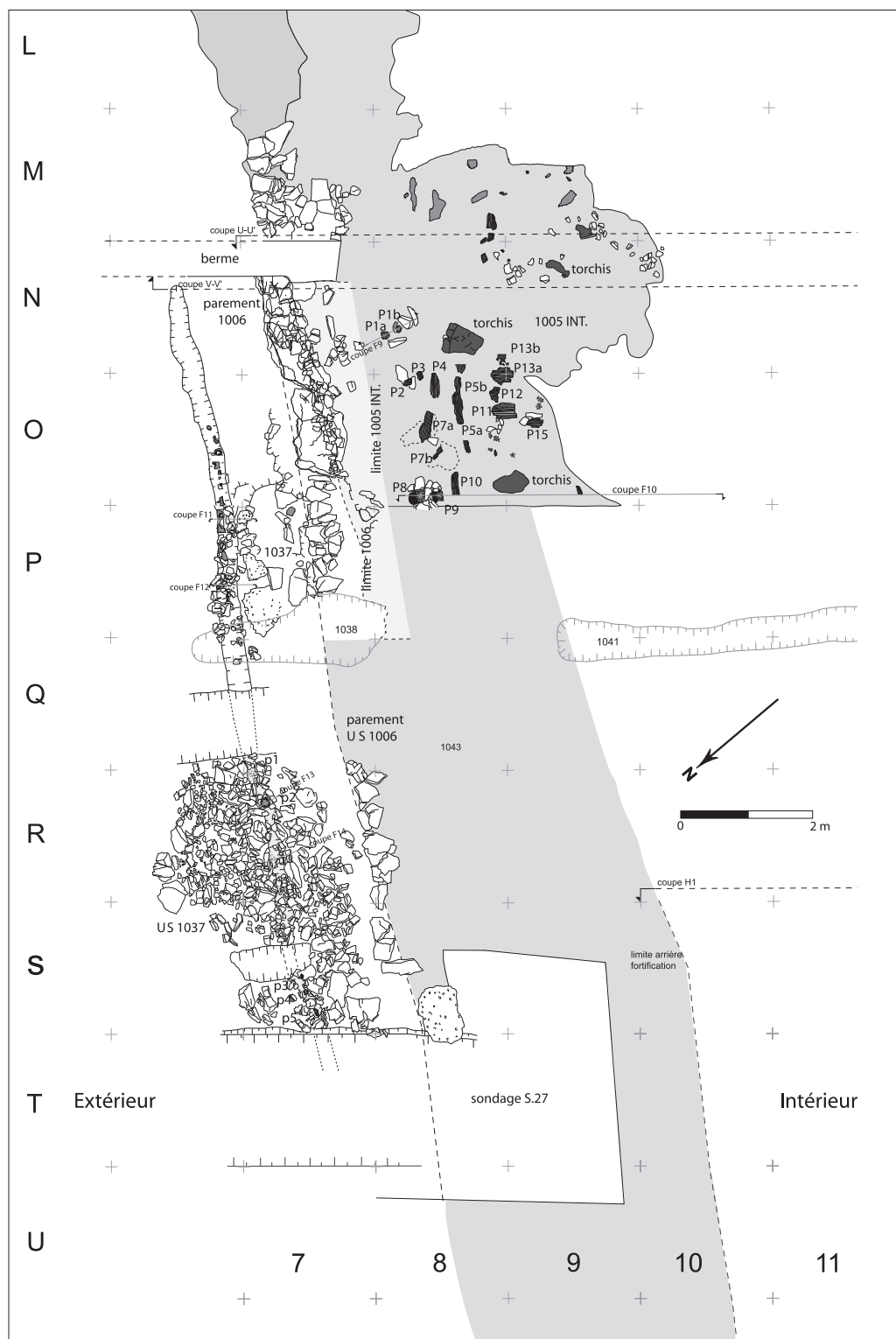


Fig. 5. Relevé en plan de l'enceinte initiale de la phase III du Puech de Mus à l'extrémité nord-ouest de son tracé.

P8/P9 présente une profondeur conservée remarquable : 0,60 m. L'écartement des poteaux est ici de 2,50 m alors qu'il est le plus souvent de 3,60 m / 3,30 m sur le reste de l'ouvrage. L'effet de paroi dessiné par l'alignement de ces pieux permet d'estimer ici la largeur du mur intérieur entre 1,50 et 1,80 m, contre 2,25 à 3 m dans le tracé méridional.

Certaines pièces ligneuses atteignent des dimensions très respectables : par exemple P5a avec 0,70 m de long. Elles étaient dans ce secteur bien conservées et surtout manifestement organisées, ce qui était loin d'être évident dans le tracé sud. En effet, plusieurs pièces de bois sont incontestablement alignées : P14, P5b, P5a, P10 d'une part, P4, P7a d'autre part, ou encore P11, P12, P13a, P13b. Ils appartenaient probablement à l'origine aux mêmes pièces allongées qui reprennent *grosso modo* l'axe de l'alignement des trous de poteaux marquant l'emplacement initial du parement intérieur. Pour la première fois, plusieurs importants pans de torchis, ont été mis au jour au contact des pièces ligneuses carbonisées (fig. 5). La répartition de tous ces éléments, conjuguée aux informations archivées lors des autres campagnes, évoque de manière évidente l'effondrement d'une superstructure en matériaux périssables dont on perçoit la taphonomie, notamment en stratigraphie.

Aussi, à la lumière de cette nouvelle campagne, plutôt que d'envisager un parement intérieur en pierre avec poteaux encastrés¹⁰, il nous paraît plus raisonnable de proposer un système où les poteaux servaient d'armature à une sorte de "coffrage" de bois maintenant les matériaux internes de l'ouvrage (fig. 6), à l'instar de plusieurs remparts à poteaux verticaux (*Pfostenschlitzmauern*) du domaine celtique¹¹. Cette hypothèse avait déjà été envisagée, mais avec moins d'arguments qu'aujourd'hui¹².

Le mur extérieur

Pour la première fois depuis 1995, il est apparu que la restructuration de la première enceinte s'est accompagnée, dans la partie basse du site, du démantèlement ou de l'arasement quasi systématique

du mur extérieur (phase III b) à poutrage interne. Lors du nouveau programme triennal (2002-2004), cette destruction a été observée sur près de 12 m linéaires (fig. 5). Les matériaux de ce dernier ont servi à la recharge du mur intérieur (infra 1.4.2), à l'instar d'un massif de chaux (US 1005 ext.) encore muni de sa semelle rubéfiée (US 1007), découvert en position secondaire au sommet de l'US 1036 à la jonction des carrés O7, O8, P7 et P8. La récupération de ces matériaux a même parfois totalement remanié, à l'emplacement initial du mur extérieur et de ses abords immédiats, le lambeau d'occupation de la phase I reposant sur le *substratum* (US 1007), qui prend ici une couleur plus sombre (US 1040).

Seul un fin lambeau de 0,10 à 0,20 m de puissance, de couleur sombre, riche en charbons de bois et nodules de chaux, subsiste dans la partie ouest (US 1037), sur environ 9 m. Il comprend également de nombreux blocs de petit calibre en calcaire dolomitique ou oolithique brûlés de teinte bleutée à rougeâtre. L'ensemble, qui repose sur l'US 1007, matérialise les décombres du mur extérieur calciné remanié lors de la restructuration ultérieure (recharge) du mur intérieur de la première enceinte. Des traces indirectes témoignent également du démantèlement par le feu de cet ouvrage : des plages de rubéfaction de couleur rougeâtre affectent, de manière quasiment continue, la surface des blocs du parement extérieur du mur intérieur contigu.

À l'approche de la bordure septentrionale du plateau, le mur extérieur de la première enceinte présente lui aussi plusieurs différences notables par rapport au tronçon déjà fouillé ou suivi vers le sud-est sur 43 m de développement environ.

À l'aplomb du parement extérieur du mur intérieur, des travées N à S du carroyage, l'emplacement de la rigole (US 1005 b) creusée dans le niveau sous-jacent (US 1007) et le socle (US 1009), servant à l'ancrage de la palissade émergeant des deux murs (fig. 6), disparaît sans que l'on puisse l'imputer uniquement à un problème de conservation ou de remaniement lors des phases suivantes.

Par contre, la base d'un autre négatif de palissade, parallèle au parement extérieur du mur intérieur, a été creusée à travers l'US 1007 et le substrat (fig. 5). Suivi sur près de 12 m de développement à la base des US 1040 et 1037, ce négatif mesure en moyenne une trentaine de centimètres de large pour une profondeur conservée modeste (15 cm environ).

10- Gruat *et al.* 2003, 91 et fig. 37.

11- Audouze & Buchsenschutz 1989, 112 n° 5 à 7 ; Fichtl 2000, 41 et 44-46.

12- Gruat *et al.* 2003, 76.

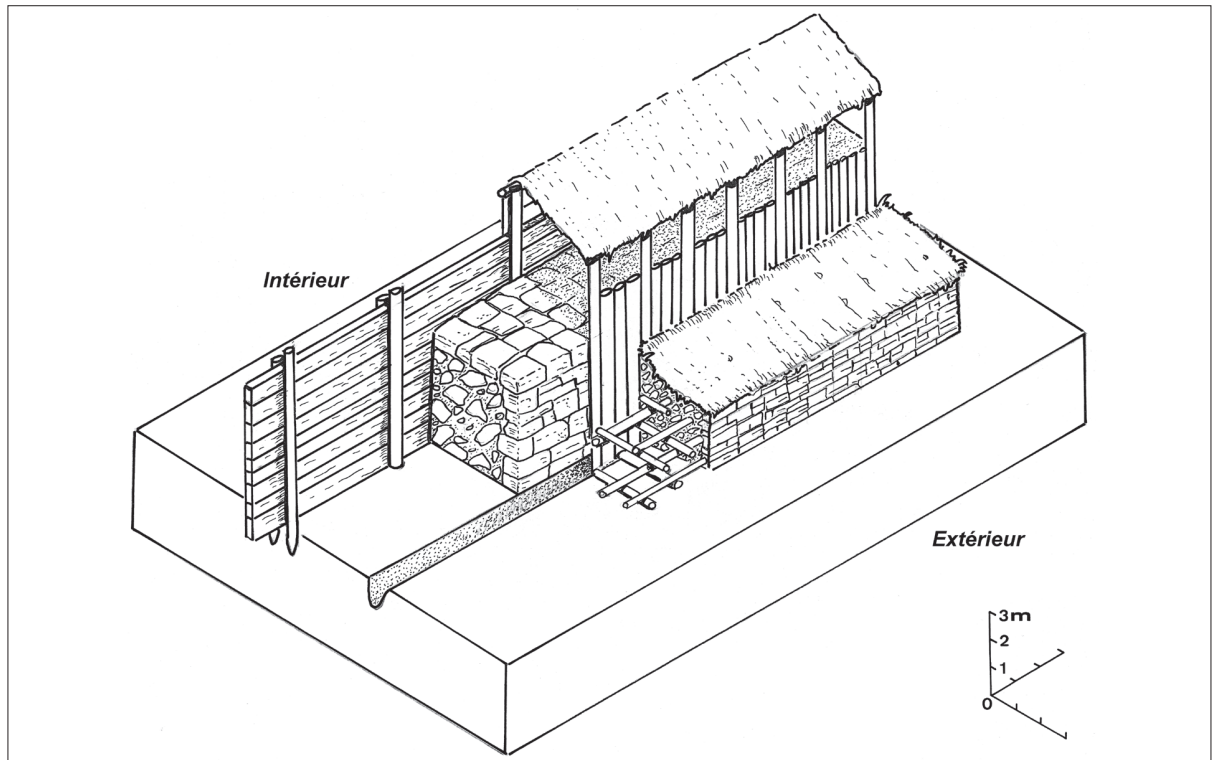


Fig. 6. Proposition de reconstitution de l'enceinte initiale du Puech de Mus (phase III).

Plusieurs tronçons de pieux (\varnothing : 0,10 m environ), encore en place et munis de leur calage, ont déjà été mis au jour. Dans les secteurs les mieux préservés, ils peuvent être très resserrés. Il s'agit exclusivement de chêne (*Quercus sp.*). Cette nouvelle rigole paraît marquer ici l'emplacement du parement de façade du mur extérieur de la première enceinte (phase IIIb), jusqu'alors toujours en calcaire (surtout oolithique) et sans aucun négatif de poteau encastré (fig. 5). L'écartement entre ce négatif de palissade et le parement extérieur du mur intérieur (US 1006) permet d'évaluer la largeur du mur extérieur dans cette zone autour de 1,30 m / 1,40 m, contre 2 m / 2,20 m plus à l'est.

Au vu de ces nouvelles données, pour ce secteur de l'enceinte initiale (phase III), il n'est pas impossible de penser que les poutres internes, observés dans le mur extérieur lors des autres campagnes¹³, étaient

reliés aux palissades du mur intérieur et extérieur faisant office de parement, à l'instar de plusieurs types de remparts à poteaux verticaux (*Pfostenschlitzmauern*), comme celui de Závist en Bohême, daté de la deuxième moitié du v^e s. a.C.¹⁴. Ils auraient ainsi joué le rôle de tirant, en traversant la masse des deux murs, afin d'assurer une meilleure stabilité à l'ouvrage de 2,80 à 3,20 m de large contre 4,40 à 5,73 m plus au sud-est. Cette différence notable avec le reste du tracé méridional de l'enceinte initiale se poursuit probablement jusqu'à la bordure de la falaise, soit au moins sur 25 m environ.

Ces deux premiers murs "calcinés", associant pierre et bois (chêne), quelles que soient les variations présentées, sont accolés sur les 130 m environ de développement de la première enceinte (phases IIIa et b). Les données de fouille indiquent, sans ambiguïté, que cette enceinte ne boucla jamais

13- Gruat et al. 2003, 78-83.

14- Kruta 2000, 624.

l'ensemble du site (phase III). En effet, elle s'interrompt progressivement entre 44 et 30 m de la bordure sud du plateau, pourtant vulnérable (fig. 2, sondages 36 à 39). Ces informations expliquent, du même coup, la postériorité – en chronologie relative – de la plupart des structures d'habitat de l'agglomération (US 1005) et les restructurations successives des fortifications (phases IV à VII). En fait, la première enceinte ne fut visiblement jamais achevée avant son démantèlement par le feu. En outre, sur le plan architectural, les données glanées sur le premier système de fortification tendent à faire des deux premiers murs un même et unique ouvrage d'environ 4,40 à 5,73 m de large, d'autant que les dendrochronologies obtenues sur leurs pourtrages respectifs sont quasiment synchrones (entre -486/-480 et -456/-450)¹⁵. Nous sommes donc probablement en présence d'un rempart à parements internes, technique bien connue à cette époque dans le Languedoc oriental tout proche même si l'architecture renvoie plutôt au domaine celtique. Les données de terrain confirment qu'une palissade émergeait de l'ensemble, sans doute pour former un parapet ou un chemin de ronde (fig. 6). Cet ouvrage, particulièrement original, se rattache donc à la famille des remparts à pourtrage interne de l'orbe celtique¹⁶. Comme plusieurs de ces derniers, la première enceinte du Puech de Mus fut partiellement détruite par un violent incendie entretenu, capable de transformer en chaux une bonne partie des calcaires utilisés.

La reconstitution d'ensemble (fig. 6) que l'on peut désormais proposer, est une variante, malgré des différences certaines, du type Altkönig-Preist¹⁷. Ce dernier précède souvent le type Kelheim¹⁸, ce qui est le cas au Puech de Mus (infra 1.4.2).

1.4.2. Les restructurations de la première enceinte (entre les phases IV et VII)

À l'extrémité nord-ouest du plateau, après la calcination des deux murs constituant l'enceinte initiale érigée lors de la phase III, la courtine existante fut restructurée de manière sensiblement

différente que dans son tracé méridional (fig. 3). On préféra, à l'approche de la bordure septentrionale du plateau, modifier et recharger les fortifications initiales, plutôt que d'en ériger d'autres à l'avant des précédentes.

Les coupes (fig. 7) montrent la présence de plusieurs unités stratigraphiques (US 1036, 1039, 1042 et 1043) se superposant au mur intérieur de l'enceinte initiale (US 1006, 1005 Int.), tandis que le mur extérieur de cette dernière disparaît totalement par endroits, ses matériaux étant réutilisés pour l'occasion dans le nouvel ouvrage.

Une lentille (US 1036) recouvre le secteur calciné le plus dense (US 1005 Int.) et une partie de la zone avant non brûlée (US 1006) du mur intérieur de la première fortification. Cette couche est constituée d'un sédiment argileux marron/ocre clair emballant des éléments brûlés de la première enceinte et des blocs de dolomie provenant du démantèlement du *substratum* (US 1009) et de l'US 1007 le recouvrant. Elle peut atteindre 0,30 à 0,20 m d'épaisseur des travées N à P du carroyage. Elle devient plus discrète dans la stratigraphie de la grande berme de 2002 (fig. 7) ainsi que dans le développement vers l'ouest du nouveau rempart où, jusqu'au sondage 27 au moins, la couche de chaux US 1005 Int. se substitue à cette dernière (fig. 8). L'ensemble donne à l'arrière de la fortification un aspect taluté (rampe), mis également en évidence récemment sur une autre enceinte locale à pourtrage interne sensiblement plus ancienne (VII^e s. a.C.) : le Mont Seigne à Saint-Laurent-du-Lévêzou (infra)¹⁹.

À la surface du talus US 1036, plusieurs bois carbonisés (fig. 8) ont été mis en évidence sur une surface préservée relativement limitée (dans les carrés O8 et P8 essentiellement). Bien que très écrasés, certains de ces éléments peuvent atteindre 0,70 m de longueur. Sensiblement parallèles, ces pièces allongées et relativement resserrées sont disposées transversalement par rapport au tracé du nouvel ouvrage. Cette disposition n'est pas sans rappeler celle du pourtrage interne du mur extérieur de la première enceinte²⁰. Nous verrons effectivement plus loin qu'il faut probablement voir dans ces vestiges l'armature d'un ouvrage défensif d'un type

15- Gruat *et al.* 2003, 92-93.

16- Audouze & Buchsenschutz 1989, 112-117.

17- Buchsenschutz & Ralston 1981, 26-27.

18- Fichtl 2000, 46.

19- Gruat *et al.* 2002.

20- Gruat *et al.* 2003, 80 et fig. 21.

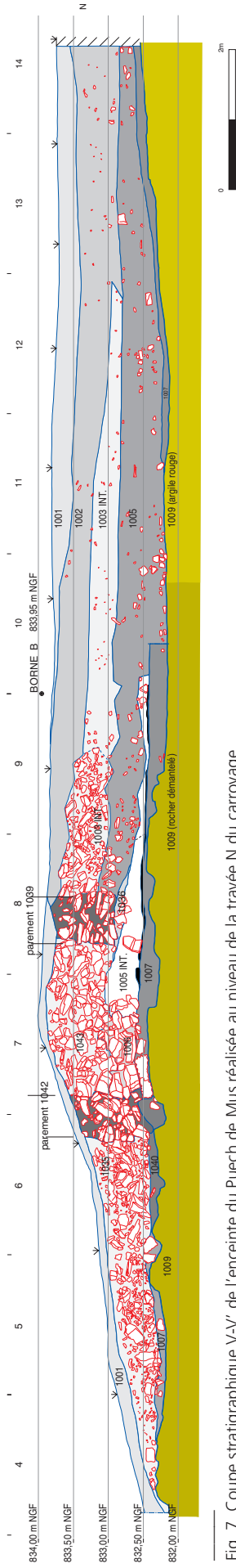


Fig. 7. Coupe stratigraphique V-V' de l'enceinte du Puech de Mus réalisée au niveau de la travée N du carroyage.

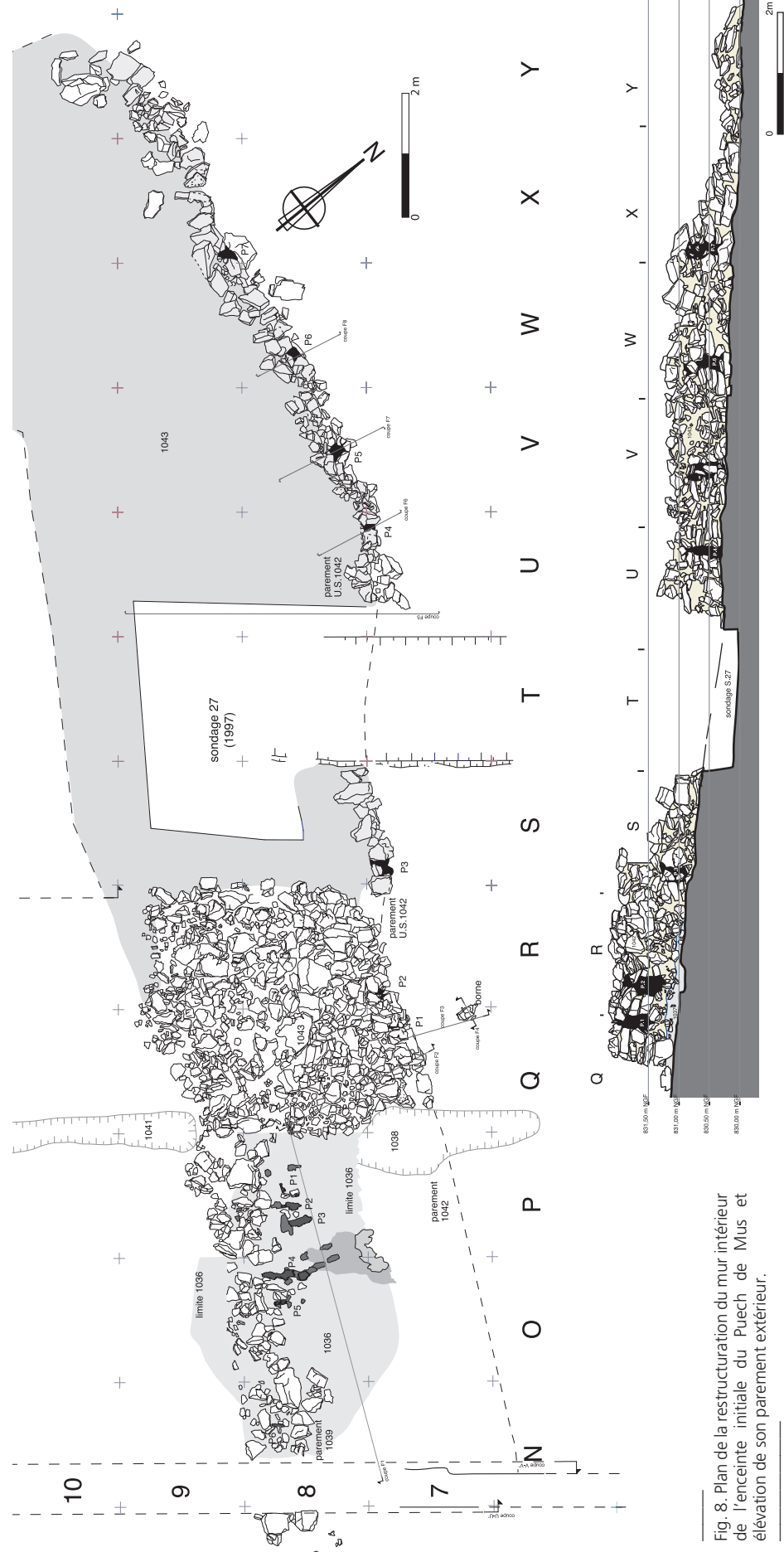


Fig. 8. Plan de la reconstruction du mur intérieur de l'enceinte initiale du Puech de Mus et élévation de son parement extérieur.

particulier. Toutes les pièces ligneuses analysées correspondent à du chêne à feuille caduque (*Quercus sp.*). Elles paraissent limitées par le parement intérieur US 1039, installé sur le sommet de la rampe (US 1036), en limite de la rupture de pente du talus. Dans son tracé plus occidental, des travées Q à S du carroyage, c'est-à-dire jusqu'au sondage 27, aucune autre poutre n'a été rencontrée à la surface du talus, désormais constitué uniquement de la couche de chaux (US 1005 Int.) du rempart de la phase III, malgré le démontage systématique de la recharge sus-jacente (US 1043).

Le parement intérieur US 1039, de 0,70 m de large sur 0,80 m de hauteur conservée environ dans la grande berme (fig. 7 et 8), est en appareil dolomitique très irrégulier. Il borde la recharge US 1043, avec laquelle il se confond dans son tracé occidental, en raison d'un degré de conservation moindre.

Cette recharge a été intégralement décapée sur près de 25 m de développement, jusqu'à la rupture de pente de la falaise et fouillée exhaustivement sur plus de 10 m (travées M à S). D'encore 0,58 m à 0,90 m d'élévation dans la grande berme, elle est constituée, comme le parement intérieur US 1039, essentiellement de blocs brûlés (dont des nodules de chaux) issus du démantèlement du mur extérieur de la première enceinte, auxquels il faut ajouter de la dolomie caverneuse. Le tout est oblitéré par une matrice brun foncé argilo-sableuse, riche en charbons de bois et en minuscules nodules de terre rubéfiée, qui repose directement sur le talus 1036 et sur les décombres du mur intérieur de la première enceinte (US 1006 et 1005 Int.).

Côté extérieur, plutôt que de reprendre le parement interne de la première enceinte (US 1006), on a préféré en ériger un nouveau (US 1042), à l'avant de ce dernier (fig. 7) et à l'emplacement du mur extérieur préexistant soit complètement remanié (US 1040), soit réduit à un maigre lambeau (US 1037). Ce parement est littéralement plaqué contre celui préexistant (US 1006) dans le carré Q7, le blocage entre les deux étant pour le moins limité : 0,10 m à 0,25 m d'épaisseur. Plus à l'ouest, dans la coupe du sondage 27, le parement 1042 est nettement positionné plus en avant, nécessitant un blocage (US 27002) plus important (0,80 à 1,00 m de large). La plupart des blocs qui le composent présente d'ailleurs un même pendage subvertical impliquant

nécessairement un comblement postérieur à la construction du parement, effectué depuis le sud-ouest c'est à dire à partir de l'intérieur de l'*oppidum*.

Si on devinait déjà le parement extérieur US 1042 dans la stratigraphie de la grande berme (fig. 7), il n'était malheureusement pas conservé en plan dans cette zone là (fig. 8). Plus à l'ouest un tronçon était conservé sur près de 3,50 m de développement, entre la tranchée des fouilles d'A. Soutou (US 1038) et le sondage 27, et ce sur une élévation d'environ 1 m. Sa façade est constituée de calcaire dolomitique non brûlé, de calibre varié, probablement prélevé de l'extérieur de l'enceinte, notamment de l'emplacement initial du mur extérieur. Un peu plus loin, toujours selon le même sens de progression, une portion de près de 5 m était encore préservée (fig. 8 et 9). Malgré un fruit certain du parement vers l'extérieur de l'enceinte dans ce secteur, la façade peut encore offrir 1,10 m de hauteur. Elle associe, toujours en appareil irrégulier, du calcaire oolithique et du calcaire dolomitique non brûlé. À l'approche du bord de falaise, l'ensemble s'est effondré et il ne reste plus, dans le meilleur des cas, que les assises de base dont la lecture du tracé n'est d'ailleurs pas toujours aisée.

Malgré la faible surface de ce parement extérieur encore en élévation, sept négatifs, bien nets, de poteaux encastrés dans la façade ont pu être observés (fig. 8). Les deux plus à l'est sont distants de 0,40 à 0,50 m. Les cinq mis au jour vers l'ouest sont plus espacés : 1,10 / 1,20 m (1 cas) à 1,55 m / 1,65 m (3 cas). Tous impliquent des pièces de bois d'un diamètre initial que l'on peut estimer entre 0,20 et 0,30 m. Plusieurs laissent entrevoir la possibilité de pièces de bois de section quadrangulaire (P. 3). À la base de ces négatifs aucun trou ou calage de poteau n'a pu être mis en évidence ; par contre, des pierres, disposées horizontalement, semblent avoir souvent servi d'assises aux poteaux de bois. Plusieurs de ces dernières dépassent d'ailleurs nettement du parement (fig. 9).

Un tel dispositif, avec des poteaux de façade parfois très resserrés, conjugué avec un parement extérieur non assis sur le socle mais sur des niveaux préexistants peu stables (US 1040 et 1037), expliquent certainement la mauvaise conservation de l'ensemble. Pourtant, le calcul des volumes des éboulis des US 1035 et 1003 Int., situés de part et d'autre du rempart, constitué par les us. 1039, 1042



Fig. 9. Vue générale de la recharge du rempart (US 1043). Au premier plan la façade (US 1042) est rythmée de négatifs de poteaux encastrés. En bas vues de détail du négatif des poteaux 4 et 6.

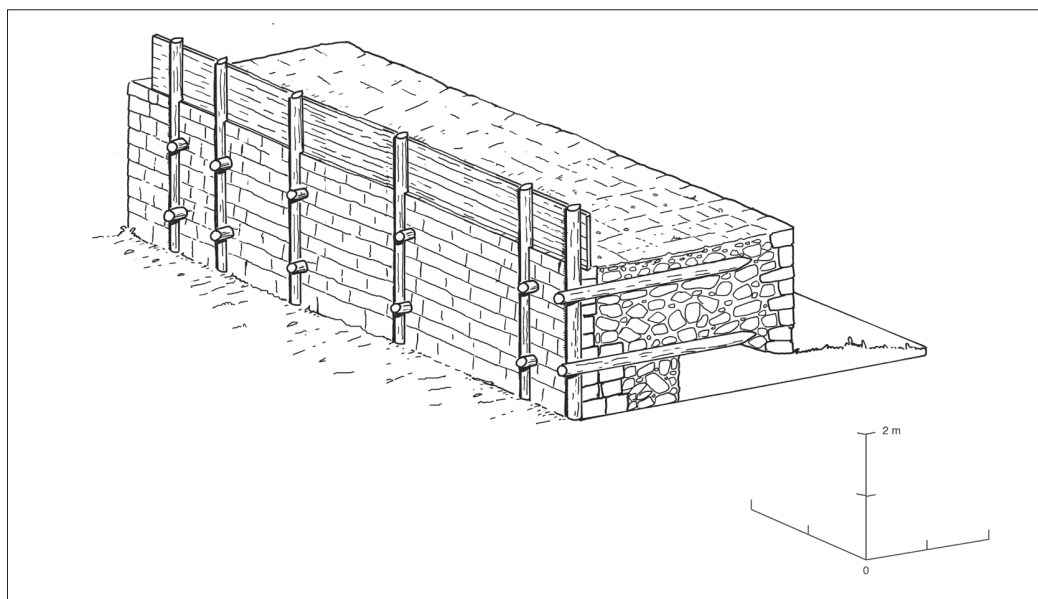


Fig. 10. Proposition de restitution du dernier état de la restructuration de l'enceinte à son extrémité occidentale.

et 1043, suggère une élévation initiale en pierre de l'ordre de 2,50 m à l'avant et 2,00 m à l'arrière, voire plus si l'on retient un système en gradins décroissants côté intérieur. Un tel ouvrage ne peut être envisagé raisonnablement qu'avec des poutrages transversaux, situés à plusieurs niveaux dans la masse du rempart et reliés aux poteaux encastés dans la façade, jouant ainsi le rôle de tirants comme dans nombre de remparts du domaine celtique²¹. Les pièces de bois carbonisées parallèles, découvertes sur le sommet de la rampe US 1036 et à la base de la recharge US 1043 correspondent probablement à de tels vestiges, rarement conservés²². Leur écartement, bien qu'irrégulier, peut correspondre, à l'instar des poutres p3 et p4 distantes d'environ 0,50 m (fig. 8). Leurs altimétries respectives permettent d'évaluer le point d'intersection du premier niveau de poutres horizontales avec la base des poteaux verticaux autour de + 0,70 m dans l'élévation de la façade. Les

10 m linéaires de la fouille de la recharge (US 1043) n'ont pas, par contre, révélé de tels éléments carbonisés de poutrage interne ou leurs négatifs, suggérant l'absence d'une telle ossature dans la partie explorée encore en élévation. Il conviendra de valider ces observations par la poursuite de la fouille du tronçon situé à l'ouest du sondage 27 (travées U à Z du carroyage), qui n'a pour l'instant fait l'objet que d'un décapage de surface poussé.

Une proposition de reconstitution globale de l'ensemble peut être tentée, à titre d'hypothèse de travail (fig. 10). Elle suggère un système ingénieux, dérivé des remparts du type Kelheim et Preist²³. La grande différence réside ici dans la présence d'un véritable rempart de pierres de 3,60 m de large environ à l'arrière du parement extérieur et sur le sommet de la rampe. Ceci est non seulement plus stable qu'un simple parement généralement proposé, mais en plus assure un meilleur blocage des poutrages

21- Audouze & Buchsenschutz 1989, 112.

22- Fichtl 2000, 45-46.

23- Buchsenschutz & Ralston 1981, 26-27 ; Fichtl 2000, 41 et 44-46.

transversaux qu'un simple ancrage dans la partie supérieure d'un talus. Avec la rampe arrière, l'ouvrage du Puech de Mus mesure environ 4,70 m de large.

En chronologie relative, cette restructuration se situe obligatoirement entre les phases IV et VII. La rampe (US 1036) présente bien des analogies avec le talus palissadé (US 1024) mis en place au cours de la phase V (fig. 3), mais à l'avant de la première enceinte dans son tracé plus méridional. Ce réaménagement des fortifications, mis en lumière pour la première fois sur l'enceinte initiale, est, sur le plan stratigraphique, antérieur à la mise en place de l'habitat US 1005 puisque ce dernier s'appuie contre le parement intérieur US 1039 et le talus US 1036 (fig. 7). Il faut donc probablement attribuer à la phase IV la mise en place de ce nouvel ouvrage, soit vers -450 ou peu après²⁴.

Au vu des fouilles des années précédentes et notamment de la coupe stratigraphique g-h-i-j²⁵, l'US 1011 correspond vraisemblablement au parement extérieur (US 1042) de ce nouveau rempart et à son effondrement (US 1035). On peut donc estimer que cette restructuration de l'enceinte initiale concerne probablement toute l'extrémité nord-ouest de la fortification, des travées I à Z du carroyage, soit environ 35 m de développement.

1.4.3. Synthèse

Tant pour l'enceinte initiale du Puech de Mus que pour sa restructuration ultérieure, on ne peut que constater qu'à l'approche de la bordure nord-ouest du plateau, les fortifications ont nécessité un agencement différent par rapport au reste du tracé méridional. Les ouvrages défensifs de ces deux phases ont en commun dans ce secteur :

- une largeur nettement moindre ;
- des poteaux verticaux, encastrés dans le parement extérieur ou en palissade, probablement reliés initialement à des poutres internes horizontaux.

Sur le plan topographique (fig. 4) cette zone correspond précisément au point bas du site, au pendage davantage prononcé, donc soumettant à des poussées plus importantes les remparts. Aussi, ces aménagements spécifiques répondent-ils probable-

ment à ces contraintes : des ouvrages moins larges, donc moins massifs, mieux ancrés dans le sol par les poteaux verticaux, le tout maintenu par des poutres internes.

2. L'ENCEINTE DU MONT SEIGNE

2.1. Contexte environnemental

Le Mont Seigne est le second point culminant du Lévézou (1 128 m) après le Puech del Pal (1 155 m), au cœur du Rouergue (fig. 1). Le Lévézou constitue l'épine dorsale d'un bloc cristallin, basculé vers le sud-est, dépassant fréquemment les 1 000 m d'altitude, et qui se termine par une série de failles au contact des Causses tout proches.

Ces collines, constituées de terrains anciens (gneiss et micaschistes), forment un véritable obstacle naturel entre les régions de Rodez et Millau, sur lequel viennent buter les perturbations atlantiques.

2.2. Historique des recherches

On doit la première mention de l'enceinte du Mont Seigne à Albert Carrière²⁶ qui signale, sans la dater, la fortification et la découverte à proximité de fragments d'amphores et de poteries. Ces informations seront reprises, sans plus de précisions, dans les inventaires archéologiques départementaux successifs²⁷. Plus tard L. Balsan²⁸ évoquera la possibilité d'un petit sanctuaire de hauteur à proximité du sommet. Cette hypothèse est certes séduisante au vu du contexte antique du Rouergue mais sans véritable fondement archéologique pour le moment.

À la demande du SIVOM Monts et lacs du Lévézou et de la municipalité de Saint-Laurent-du-Lévézou, dans le cadre de la valorisation du terroir de Micropolis, une campagne de sondages et de prospections a été menée à bien durant le mois de juillet 2001. Ces recherches avaient plusieurs objectifs : réaliser une topographie du site, tenter de dater les fortifications, préciser l'architecture de ces dernières et approcher les modalités d'occupation

24- Gruat *et al.* 2003, 106.

25- Gruat *et al.* 2003, 74 et fig. 13.

26- Carrière 1940.

27- Blanchet 1944, 12 n° 52 ; Albenque 1947, 137 n° 390.

28- Balsan 1963, 270.

d'une telle enceinte. Dix sept sondages ont permis une évaluation satisfaisante de l'ensemble²⁹.

2.3. Morphologie de l'enceinte initiale

La réalisation d'une micro topographie (fig. 11) a permis de bien mieux saisir l'implantation exacte de l'enceinte. La surface enclose n'est pas exactement centrée sur le sommet mais sur le départ du penchant nord-ouest. En revanche, le tracé sud-est de l'enceinte passe rigoureusement sur le point culminant.

L'ensemble se trouve ainsi protégé des vents violents du Midi, mais il est particulièrement exposé, dans sa moitié méridionale, aux vents du Nord (froids) et d'Ouest (pluies). De forme ovale irrégulière, l'ensemble mesure au mieux – fortifications comprises – environ 100 m de long selon un axe Nord-Nord-Est/Sud-Sud-Ouest sur 65 m de large, soit une superficie approximative de 4 900 m².

L'enceinte est assez nettement dissymétrique : l'extrémité nord-est est plus large, le tracé est assez rectiligne côté sud-est et par contre très curviligne

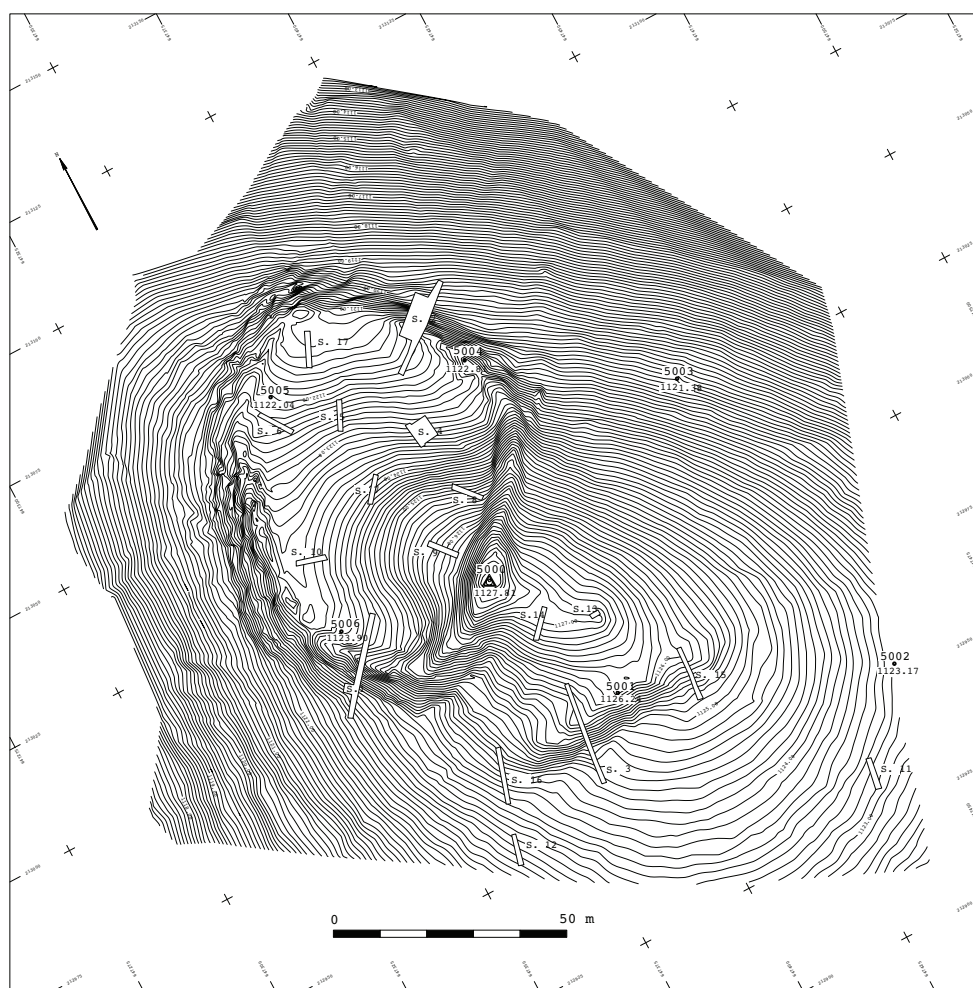


Fig. 11. Topographie de l'enceinte du Mont Seigne avec l'implantation des 17 sondages.

29- Gruat et al. 2004.

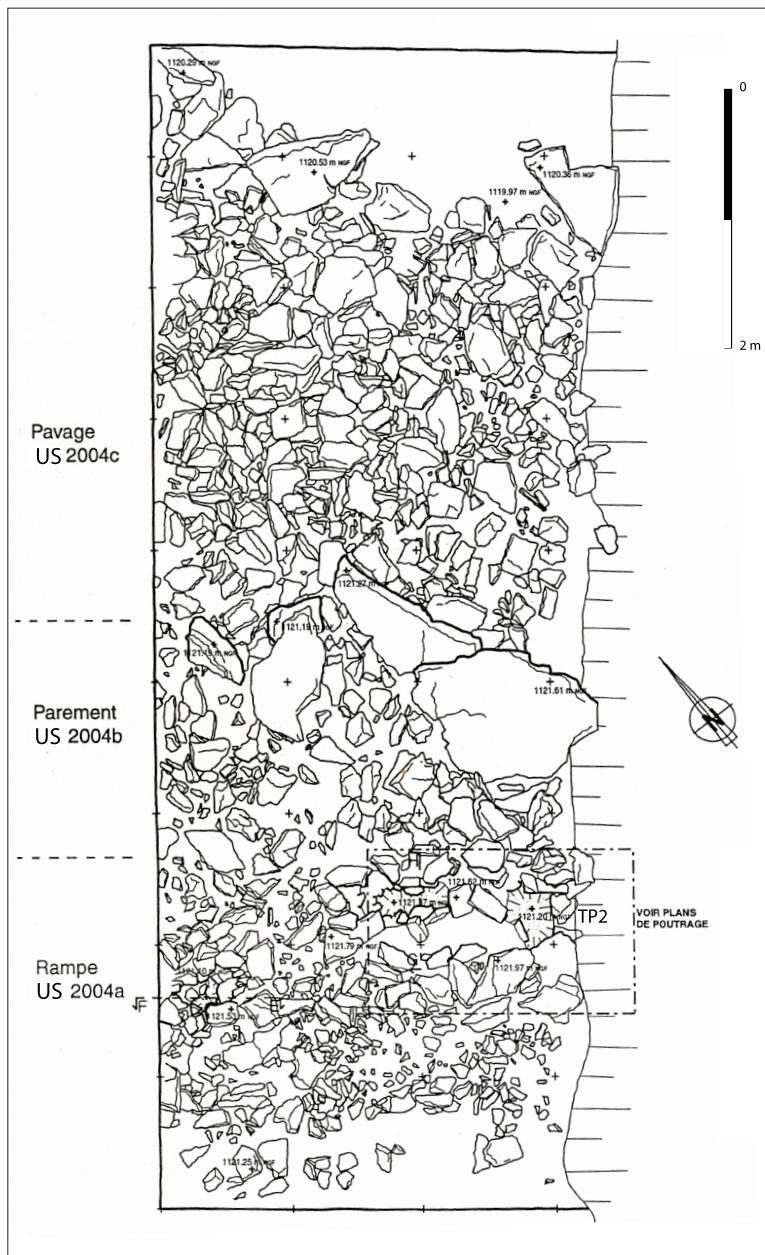


Fig. 12. Plan du rempart dans le secteur Ouest du sondage 2.

sur le reste du développement. La micro topographie n'a pas permis de localiser un système de porte avec certitude.

Sur le plan typologique, le Mont Seigne se rattache à la famille dite "des enceintes de contour", groupe numériquement le plus important, après les éperons barrés, au sein des habitats fortifiés de l'âge du Fer de France septentrionale³⁰. Si l'on reprend la classification des enceintes protohistoriques de Gaule méridionale, le site relève du type 4, soit "la figure géométrique fermée, de forme irrégulière", catégorie la mieux représentée dans le Midi après les enceintes de rebord de plateau³¹.

2.4. Les coupes de l'enceinte : les sondages 1 et 2

Les données les plus pertinentes sont fournies par le sondage 2, fouillé en partie en aire ouverte, de près de 17 m de longueur. Il traverse de part en part le tracé nord de l'enceinte (fig. 11 et 13). Les informations seront complétées par celles du sondage 1 qui coupe sur plus de 23 m le développement méridional de la fortification (fig. 11 et 18).

2.4.1. Données stratigraphiques et planimétriques (fig. 12 et 18)

Dans le sondage 2, le socle (US 2006) présente un pendage prononcé en direction du nord, de l'ordre de 7 à 8°. D'origine métamorphique (micaschiste et gneiss), il est irrégulier avec des veines de décompositions de couleurs variées d'où émergent parfois des affleurements plus compacts. Le rempart a été installé au niveau de la rupture de pente, sur un substrat manifestement préalablement décapé. Deux grands ensembles composent l'ouvrage initial, d'environ 4 mètres de largeur.

La partie avant (US 2004 b) correspond à un massif de pierres d'environ 2 m de large à la base, sur une élévation pouvant encore atteindre plus de 1 mètre. Les blocs sont de dimensions très variables, avec certains éléments de plus de 0,90 m d'arête dans le parement extérieur, nettement plus important

30- Buchsensschutz 1984, 213.

31- Arcelin & Dedet 1985, 15.

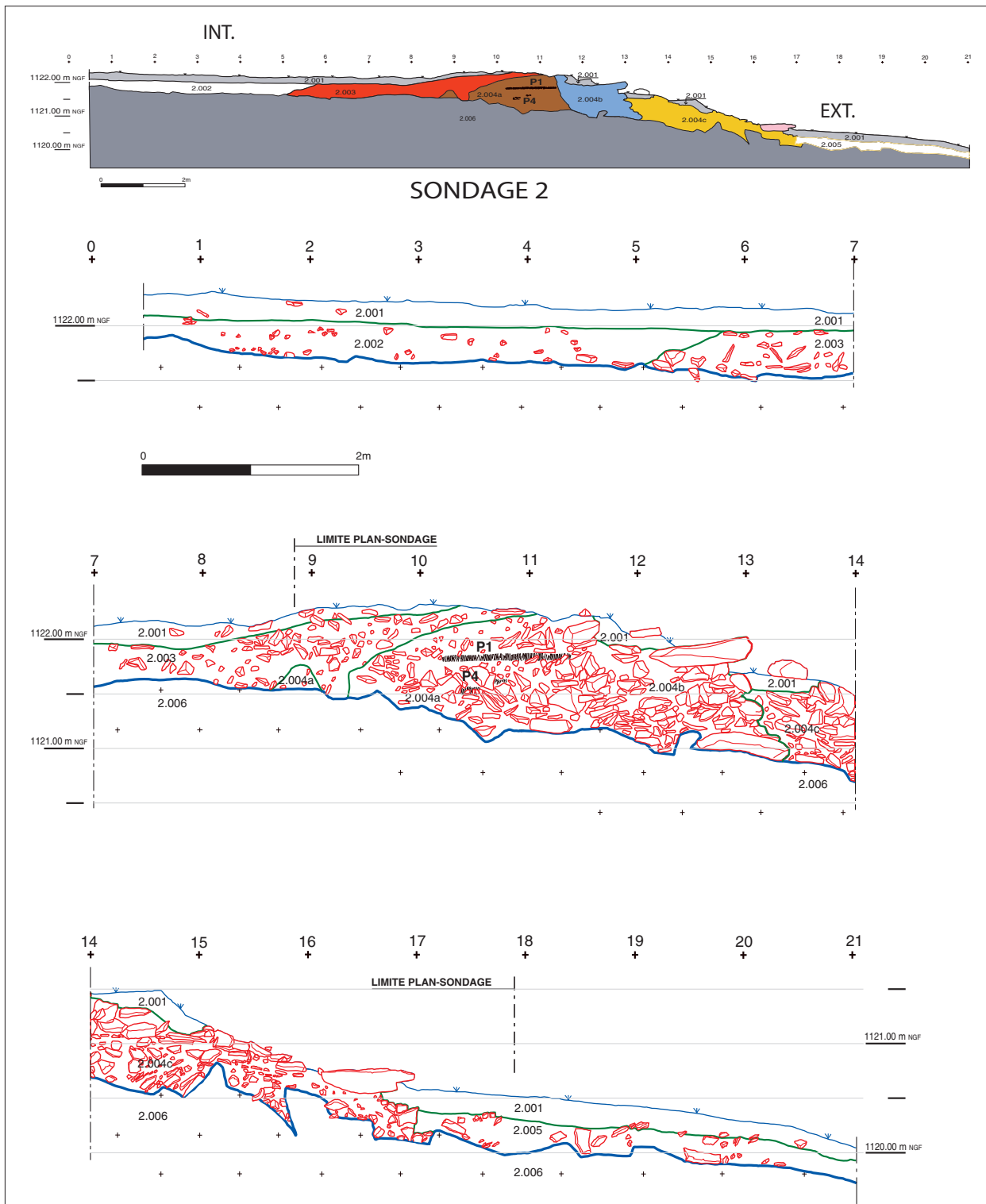


Fig. 13. Coupe longitudinale ouest du sondage 2 du Mont Seigne.



Fig. 14. Vue d'ensemble du rempart du Mont Seigne en début de fouille, dans la coupe ouest du sondage 2.

que le parement intérieur (fig. 14). Les empilements soulignent un pendage prononcé (10° environ) vers l'intérieur de l'enceinte. La partie arrière du rempart (US 2004a), adossée au massif précédent, offre un aspect taluté pouvant encore atteindre 1,10 m d'élévation sur environ 2 m de large à la base. Elle comprend beaucoup plus de terre que l'ouvrage attenant, surtout dans sa moitié supérieure.

La fouille planimétrique du talus a permis de mettre au jour les traces de plusieurs aménagements en matériau périssable (bois). Il s'agit tout d'abord d'un trou de poteau (TP 2) installé sur le sommet du talus, non loin de la limite occidentale de la fouille (fig. 12). Le négatif du calage de ce dernier implique une pièce de bois d'une section respectable : 0,40 m sur 0,20 m environ. Les charbons de bois découverts dans son remplissage (4 fragments) appartiennent à une seule essence, le hêtre.

Un mètre à l'est de ce trou de poteau, un négatif plus important a été étudié. Plaqué contre le parement intérieur du glacis US 2004b, ce dernier se signalait à la surface du talus par une densité moindre de pierres et par un remplissage nettement plus meuble, moucheté de charbons de bois (fig. 14

et 15). De forme rectangulaire, il mesure plus de 1,5 m de longueur sur 0,30 m de large environ. Des traces ligneuses carbonisées de la pièce de bois occupant cet espace ont été relevées sur les parois nord et sud. Il s'agit de chêne à feuilles caduques.

Côté sud, c'est-à-dire vers l'intérieur de l'enceinte, cette sablière basse est bordée par une autre structure en bois carbonisée (P 1), à peu près horizontale. Elle se présente sous la forme d'un plancher ou d'un platelage encore conservé sur 3 à 4 cm d'épaisseur, pour 1,50 m de long et près de 0,60 m de large environ (fig. 15). Cet élément, également en chêne à feuilles caduques, devait au départ partiellement recouvrir la semelle précédente, dans la mesure où l'on a pu suivre ses vestiges effondrés dans le négatif de cette dernière. Ce détail permet d'évaluer la hauteur initiale de la pièce de bois autour de 0,50 m.

Une trentaine de centimètres sous cette plateforme, un autre élément carbonisé a été mis en évidence (P 4). Il est à peu près parallèle aux traces ligneuses P 2, distantes de 0,70 m. Là aussi, nous sommes en présence de chêne à feuilles caduques.



Fig. 15. Vue du négatif de la sablière basse (1) et du plancher ou platelage (2) découverts au sommet de la rampe du rempart du Mont Seigne, dans le secteur ouest du sondage 2.



Fig. 16. Vue de l'aire pavée mise au jour à l'extérieur de l'enceinte du Mont Seigne, dans le secteur ouest du sondage 2.

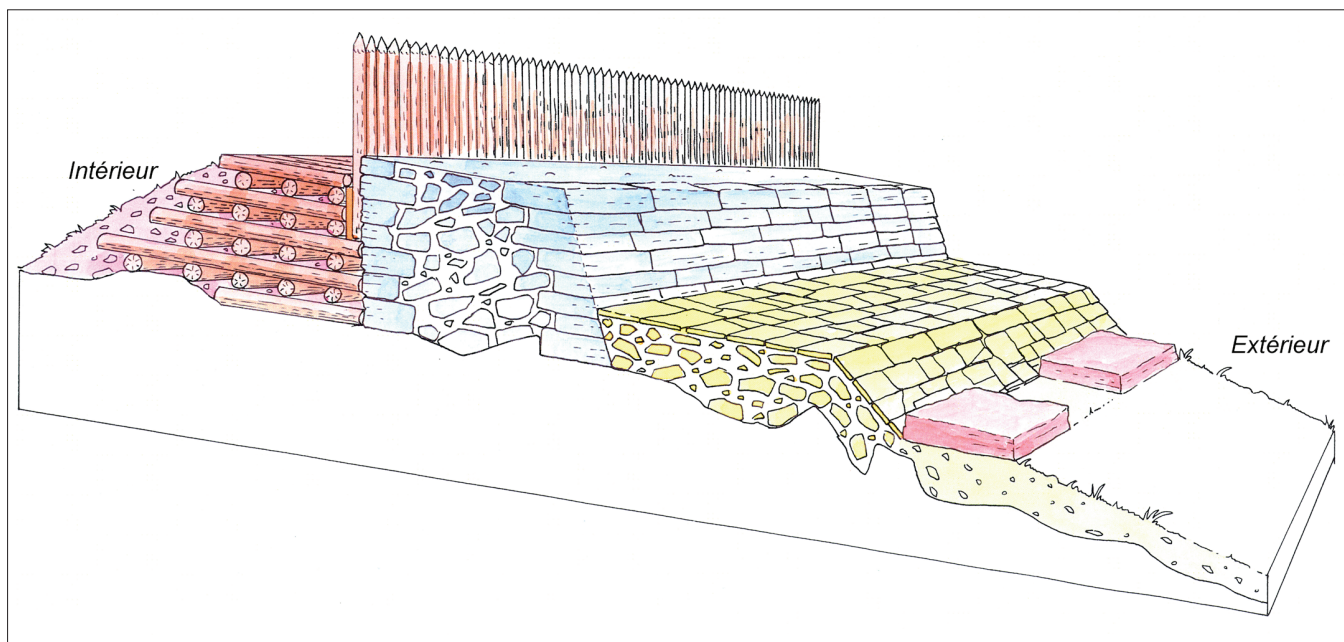


Fig. 17. Proposition de reconstitution de la première enceinte du Mont Seigne au vu de données du sondage 2.

La fouille du reste de ce tronçon de talus a livré d'autres charbons de bois, confirmant une utilisation importante du bois dans l'architecture de cette partie arrière du rempart. On décompte 8 fragments de chêne à feuilles caduques pour 15 fragments de hêtre.

Côté extérieur, le parement (US 2004b) de l'enceinte est bordé par un amas de blocs, sur près de 4 mètres de large et 0,70 m de hauteur maximale (US 2004c). Les pierres, de dimensions extrêmement variables (fig. 16), sont emballées dans une terre très comparable à celle de l'US 2004b. Les éléments les plus importants, parfois de près d'un mètre d'arête, sont régulièrement positionnés en bordure extérieure de l'épandage, observation que l'on a pu assez systématiquement faire, en prospection, sur l'ensemble du tracé de l'enceinte. Ceci paraît curieux dans la dynamique d'un simple éboulis, d'autant que le profil du parement extérieur du rempart (US 2004b) indique plutôt un effondrement vers l'intérieur de l'enceinte. Par ailleurs, l'examen de la coupe stratigraphique (fig. 13) montre clairement que la plupart des pierres de ce blocage forme un

niveau horizontal, en contradiction avec le pendage naturel prononcé du terrain. Seule la partie supérieure de cette unité stratigraphique, au contact du parement extérieur, peut être considérée comme un éboulis.

Toujours à l'extérieur et au contact du socle, un autre horizon stratigraphique (US 2005) borde vers le nord la zone où se concentrent de très gros blocs (fig. 16) : il s'agit d'un sédiment ocre comprenant quelques pierres disposées sans ordre apparent provenant, semble-t-il, du collusionnement des structures le surplombant (US 2004b et 2004c). Il a une puissance oscillant entre 0,20 et 0,30 m.

À l'intérieur de l'enceinte, un autre niveau recouvre le talus arrière du rempart et le substrat (US 2003) ; l'ensemble, qui peut atteindre 0,70 m de hauteur maximale, se développe sur près de 6 m de large. Son remplissage est sur le plan sédimentaire très comparable à l'US 2002, mais nettement plus riche en pierres. Le pendage dominant de ces dernières est nettement prononcé vers le sud, tout comme le profil général de l'unité stratigraphique. Les charbons de bois déterminables (10 fragments)

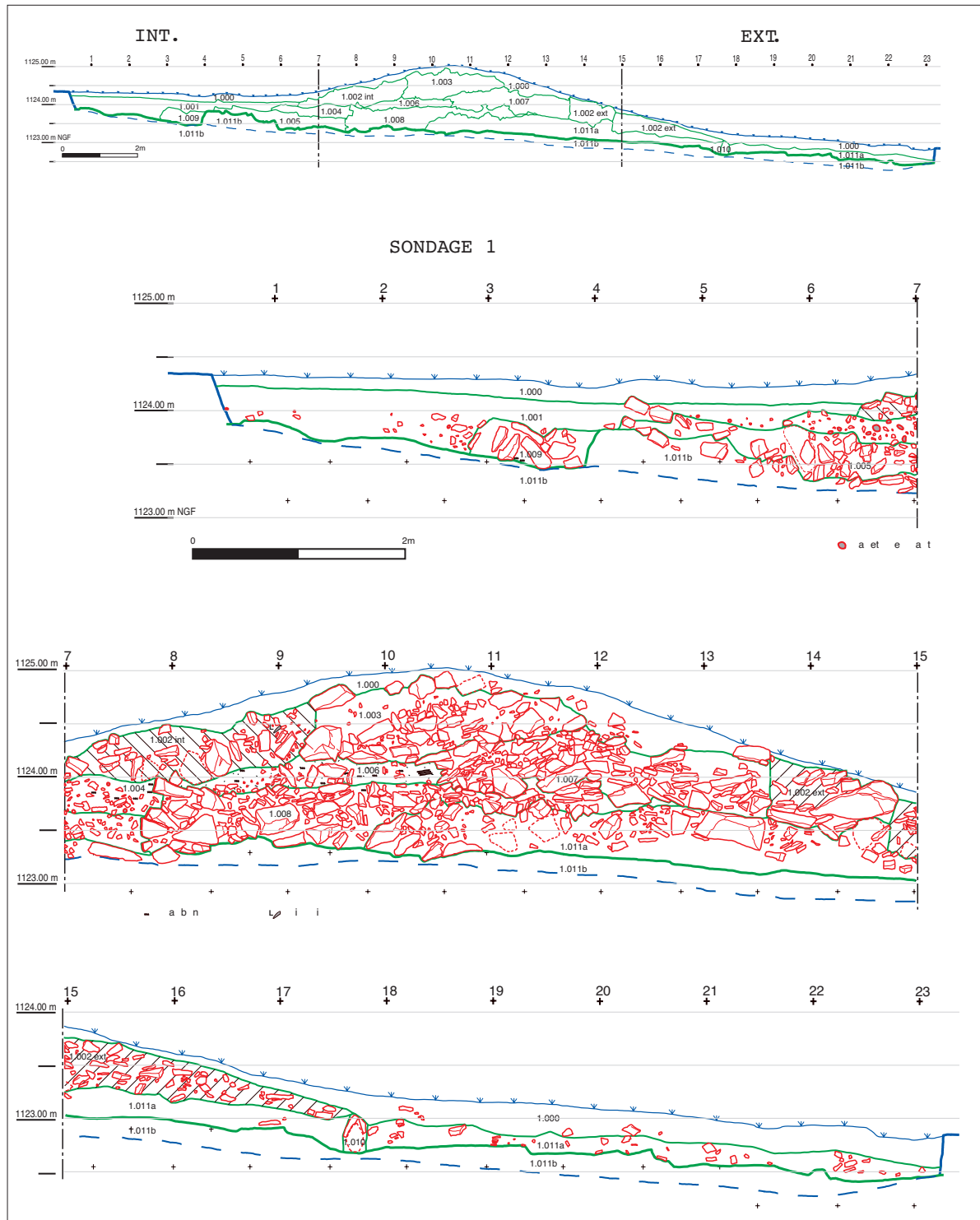


Fig. 18. Coupe longitudinale sud-est du sondage 1 du Mont Seigne.

appartiennent à une seule essence : le hêtre. La jonction à l'extrémité sud avec l'US 2002, par ailleurs très comparable à l'US 2003, n'est pas totalement assurée.

Le niveau principal d'occupation de l'enceinte, l'US 2002, présente une épaisseur moyenne d'environ 0,30 m. Il comprend quelques rares pierres et quelques charbons de bois. Ces derniers appartiennent à de l'aulne ou du noisetier (3 fragments), du hêtre (6 fragments) et à des éléments indéterminables (5 fragments).

Enfin, une couche de terre végétale sombre (US 2001), riche en radicules et recouverte d'une épaisse pelouse de lande, recouvre l'ensemble de la séquence stratigraphique, sur une épaisseur moyenne de l'ordre de 0,20 m.

Les informations du sondage 1, moins explicites que celles du sondage 2 car limitées à une coupe stratigraphique (fig. 18), confirment toutefois la présence de négatifs de pourtrages internes (US 1006). Plusieurs compléments sont à souligner. L'US 1004, appuyée contre le parement du rempart (US 1008) et de 0,35 m de puissance, correspond à un niveau de cailloutis sombre associé à des galets de quartz assez calibrés (3 à 6 cm) et manifestement rapportés³². À l'extérieur de l'enceinte, une série de pierres dressées, parfois jointives, a été mise en évidence (US 1010) à l'occasion d'un sondage manuel complémentaire (fig. 19). Elles sont ancrées dans le substrat géologique (US 1011a et 1011b) et affleurent, selon un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est sensiblement parallèle au tracé du rempart. Ce dernier paraît distant d'environ 4,20 m si l'on considère que le parement extérieur est à chercher à la rupture de l'US 1007 / US 1002 ext. Ces blocs sont de dimensions variables : de 0,10 à 0,45 m de long pour 0,04 à 0,20 m d'épaisseur sur une hauteur pouvant atteindre 0,40 m. Ils n'étaient associés à aucune autre structure en creux perceptible à la fouille.

2.4.2. Analyse des données stratigraphiques et topographiques

Outre le relevé stratigraphique de la coupe du sondage 2, riche en enseignements, c'est grâce à la

fouille d'un tronçon en aire ouverte que le rempart a vu son architecture se préciser. D'environ 4 m de large, l'ouvrage est constitué de deux ensembles complémentaires : un mur avant probablement en pierre sèche (US 2004b) au parement extérieur parfois imposant et un talus arrière associant la pierre, la terre et le bois (US 2004a). Ce dernier comprend à son sommet une puissante sablière basse en chêne (P 1 et 2), servant de semelle à une palissade essentiellement en hêtre, parfois complétée par des trous de poteau (TP 2 - fig. 12).

L'ensemble est bordé, du côté intérieur, par un plancher ou platelage de bois sous lequel d'autres éléments de bois longitudinaux ont été mis en évidence, séparés par de la pierre et de la terre. La disparition de ces éléments de bois s'est manifestement répercutée sur le mur externe du rempart (US 2004b) dont les blocs ont eu nettement tendance à basculer vers l'intérieur de l'enceinte, malgré un pendage contraire du socle. Le tout repose soit directement sur le rocher, soit sur une assise de pierre quasi horizontale (US 2005).

Dans le sondage 1, contre le parement intérieur du rempart (US 1008), une sorte de radier ou de sol (US 1005), d'environ 3,5 m de large court le long de la fortification. Au-dessus, un niveau de galets de quartz calibrés et rapportés (US 1004), lui aussi appuyé contre le parement, correspond vraisemblablement à un stock de pierres de jet. De tels amoncellements de projectiles sont bien connus, par exemple, aux abords de l'enceinte de Nages dans le Gard³³ ou contre le parement intérieur du second rempart de la Granède à Millau³⁴, dans des contextes de la fin de l'âge du Fer (II^e-I^{er} s. a.C.).

Côté extérieur, le dispositif défensif est complété par une ligne de blocs fichés dans le rocher (US 1010), parallèle au rempart. Aucun argument probant ne permet de les assimiler à des calages d'une palissade ou d'une sablière basse, structures qui laissent généralement beaucoup plus de traces comme au Puech de Mus à Sainte-Eulalie-de-Cernon³⁵. Ces éléments ne faisant qu'affleurer du *substratum*, nous proposons de les interpréter plutôt comme le blocage d'une structure défensive avancée légère (bois), de type chevaux de frise, bien connue

32- Expertise sur le terrain de C. Servelle, ingénieur au service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées que nous remercions.

33- Py 1978.

34- Gruat 1991, 6.

35- Gruat *et al.* 2003.

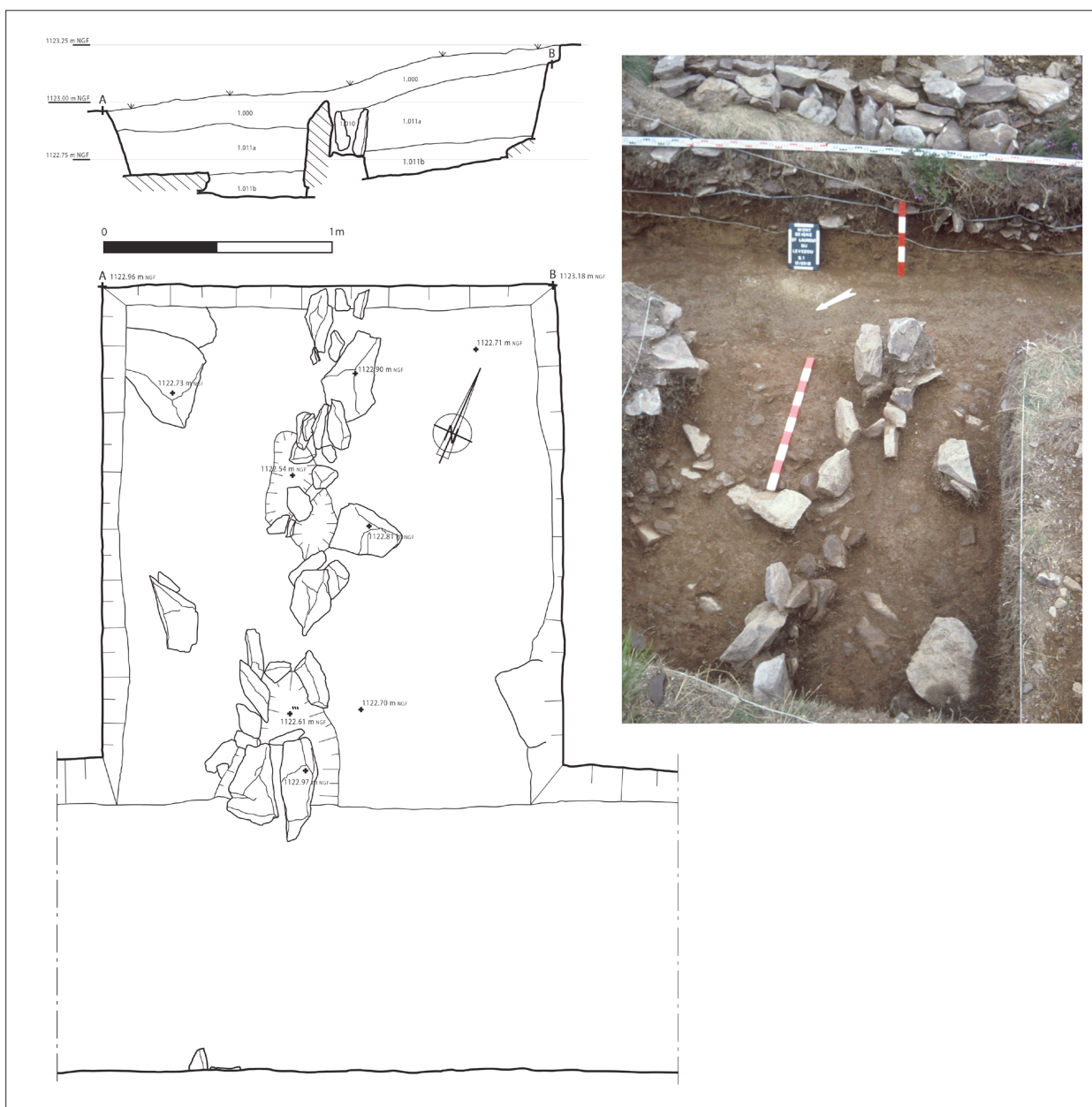


Fig. 19. Vue, plan et coupe des pierres fichées (US 1010) découvertes dans le sondage 1 du Mont Seigne, à l'extérieur de l'enceinte.

en Europe³⁶. Celle-ci aurait renforcé la protection de l'extrémité méridionale de l'enceinte, d'accès facile et donc vulnérable, où il faut d'ailleurs peut-être chercher la porte de l'enceinte.

2.4.3. Éléments chronologiques

Le matériel céramique mis au jour, bien que limité, est suffisant pour tenter d'attribuer des datations. Les tessons de céramique non tournée, découverts dans les anfractuosités du socle (US 2006), dans le rempart (US 2004a) et son pavage attenant (US 2004c) ainsi que dans l'US 2003 sont homogènes. Il s'agit de productions modelées d'urnes à col divergent ou sans col, de coupes hémisphériques, ovoïdes ou tronconiques dont l'association est caractéristique du premier et du début du second âge du Fer (VIII^e - IV^e s. a.C.), comme au Puech de Mus à Sainte-Eulalie-de-Cernon³⁷. La présence d'une épingle serpentiforme en fer (type A7), dans le niveau d'habitat de l'intérieur de l'enceinte (US 4002), permet d'attribuer l'ensemble au VII^e s. a.C., notamment dans les nécropoles du Castrais (phase IVa du Martinet) ou du Languedoc (Gand Bassin I)³⁸.

La mise au jour de fragments d'amphore italique ou gréco-italique ainsi que d'un *as* de la colonie de Nîmes témoigne d'une réoccupation du secteur au cours de la fin de l'âge du Fer (fin II^e / I^{er} s. a.C.), voire au début de l'Empire. Cette dernière se limite aux horizons superficiels de l'enceinte (US 2001 et sommet US 2003).

2.4.4. Proposition de restitution et éléments de synthèse

La reconstitution globale qui peut être proposée (fig. 17), à titre d'hypothèse de travail et à partir des données du sondage 2, suggère un ensemble combinant les avantages de matériaux complémentaires réputés mieux résister à la fois au feu et aux coups de bélier³⁹ à l'instar du *murus gallicus*.

Il n'est pas surprenant que cet ouvrage échappe à première vue à la classification des remparts à

poutrage interne, tant les types mixtes sont nombreux⁴⁰. Les fouilles de ce genre de fortification étant encore peu fréquentes et pas toujours bien documentées, il convient de ne pas se livrer à une classification trop rigide⁴¹. Au vu de la reconstitution qu'on peut en proposer, plusieurs rapprochements peuvent toutefois être soulignés. La rampe arrière (US 2004a), qui remplace en fait un parement intérieur, présente des analogies avec le "type mixte"⁴² comprenant un plancher ou un platelage de bois très comparable au dispositif rencontré. Ces remparts disposent toutefois d'un parement extérieur beaucoup moins massif que celui du Mont Seigne (2 m de large environ) et de poteaux verticaux rythmant la façade, ce qui n'est pas le cas ici. Une palissade sur sablière basse, installée au sommet de l'ouvrage, remplace avantageusement ces derniers.

Côté extérieur, le rempart est associé à une sorte d'aire de circulation sommairement pavée, longeant la courtine sur 4 m de large environ. Cette dernière paraît même ponctuée, sur son pourtour, par de gros blocs de pierre. La fonction de cet aménagement, qui reste à préciser, paraît, de prime abord, plus ostentatoire qu'utilitaire. À ce propos on ne manquera pas de souligner qu'il concerne la partie septentrionale de l'enceinte, la plus visible de loin compte tenu de son implantation topographique.

Dans le sondage 1, où cette surface aménagée *extra muros* est moins évidente, la fortification est parachevée, à environ 4 m du parement, par une ligne continue de pierres fichées verticalement dans le substrat et parallèles au rempart. Il est tentant de les assimiler, même si elles sont de dimensions modestes, à des blocages de chevaux de frise en bois, ce qui constituerait une première sur le plan régional.

Le matériel mis au jour dans les divers horizons stratigraphiques de la fortification permet d'attribuer sa construction au VII^e s. a.C.

La découverte de quelques rares éléments plus récents (fin II^e / I^{er} s. a.C.) dans l'US 2003 qui recouvre l'arrière de la rampe (US 2004a) évoque une réfection (recharge) de l'enceinte initiale, compatible avec une réoccupation ponctuelle du

36- Audouze & Buchsenschutz 1989, 123.

37- Gruat *et al.* 2003.

38- Giraud *et al.* 2003 ; Nickels 1989.

39- Buchsenschutz 1984, 225.

40- Ralston 1992, 110.

41- Furger-Gunti 1980.

42- Audouze & Buchsenschutz 1989, 112 et fig. 49 n° 8 et 9 ; Fichtl 2000, 41.

site (US 2001). Mais le fort pendage en direction du sud présenté par cette unité stratigraphique et par les blocs qui la composent suggèrent un autre scénario : elle pourrait correspondre à un niveau de colluvionnement de la partie sommitale du rempart (US 2004a et b). Dans ce cas, les quelques documents plus récents mis au jour ne dateraient pas une éventuelle recharge du système de fortification mais au contraire sa ruine définitive.

Les 10 sondages réalisés à l'intérieur de la fortification indiquent que les traces d'occupation ne se concentrent que dans le tiers nord du site, derrière les remparts (S. 4 et 17). Un intéressant lot de céramique, associé à trois foyers, a été mis au jour à la base du sondage 4. Il s'agit de productions modelées. Le répertoire comprend une proportion anormalement importante de coupes à boire, notamment de forme ovoïde fermée, encore bien présente dans les horizons du v^e et iv^e s. a.C. de l'enceinte caussenarde du Puech de Mus⁴³. Les décors sont très rares : cordons digités, rangées de coups incisés ou impressionnés. On relèvera l'absence de vase à provisions (*dolia*) et la présence d'une épingle serpentiforme en fer. Tous ces éléments posent donc la question de la fonction exacte d'un tel site : modeste habitat permanent ou saisonnier ou bien lieu de rassemblements ponctuels liés à certaines activités ? Quoi qu'il en soit, le Mont Seigne est la première enceinte du premier âge du Fer attestée sur les terrains primaires des Ségalas et du Lévézou.

3. EN GUISE DE CONCLUSION

LA PLACE DES ENCEINTES À POUTRAGE INTERNE DU PREMIER ET DU DÉBUT DU SECOND ÂGE DU FER DANS LE CONTEXTE RÉGIONAL

On ne peut que souligner la constance des armatures de bois dans les remparts des trois seuls sites aveyronnais du premier ou du début du second âge du Fer qui ont fait l'objet de recherches quelque peu étendues : le Mont Seigne et le Puech de Mus donc, auxquels il faut ajouter l'éperon barré de la Granède près de Millau⁴⁴. On est bien loin de

l'image d'Épinal de fortifications rudimentaires bâties uniquement en pierres sèches véhiculée naguère pour les Causses et les contreforts montagneux du Massif Central⁴⁵.

Si l'architecture des divers ouvrages du Puech de Mus et du Mont Seigne, parfois complexe et ingénieuse, commence à être bien connue, on ne peut pas en dire autant du rempart calciné de la Granède, probablement plus ancien (Hallstatt C). On sait simplement qu'il se présentait sous la forme d'un talus d'une largeur estimée autour de 7,50 m à la base, pour une hauteur de 2,80 m. À peu près au centre, un noyau de chaux de 2 m de largeur sur 2,10 m de puissance a été fouillé sur une surface très limitée.

Les fortifications originelles du Puech de Mus et de la Granède, localisées sur le Causse du Larzac, sont véritablement calcinées tandis que l'ultime ouvrage du premier site et de l'enceinte initiale du Mont Seigne n'ont livré que des négatifs ou des traces d'armature de bois.

Tant au Puech de Mus qu'au Mont Seigne les enceintes échappent, à première vue, à la classification usuelle des remparts à poutrage interne, tant les types mixtes sont nombreux en raison d'adaptations et de variations locales⁴⁶, parfois de mise... pour la même phase d'un site ! Ces nouveaux acquis récents incitent à revoir de manière critique les sacro saintes typologies de ces ouvrages, parfois discutables ou problématiques sur le plan fonctionnel.

Dans l'état actuel de nos connaissances, le premier rempart du Puech de Mus est l'ouvrage calciné ou vitrifié le plus méridional connu en Gaule⁴⁷ et, semble-t-il, un des mieux conservés en Europe. Les exemples les plus proches sont dans les départements de la Corrèze et du Cantal⁴⁸.

La mise en évidence de remparts à poutrage interne dans des terroirs aussi différents que le Causse du Larzac et les massifs primaires du Lévézou indique que, comme les départements du Lot et de la Dordogne⁴⁹, l'Aveyron se rattache encore, sur le plan architectural, durant le premier et au début du

43- Gruat *et al.* 2003, fig. 105 n° 6 à 16.

44- Soutou 1985, 113-114.

45- Pajot & Vernhet 1976, 687-688.

46- Ralston 1992, 110.

47- Soutou 1985, 114-115.

48- Buchsenschutz 1984, fig. 104 ; Gruat *et al.* 2003, fig. 113.

49- Buchsenschutz 1984, 179.

second âge du Fer, au domaine celtique, et ce malgré la relative proximité du Midi méditerranéen.

Au gré des exemples traités ici, ces fortifications recouvrent manifestement des fonctions très différentes. Le Puech de Mus correspond bien à un habitat fortifié, densément occupé sur une bande de 10 à 15 m environ de largeur derrière les remparts. Plusieurs arguments plaident cependant pour un statut relativement privilégié, notamment sur le plan commercial et artisanal (métallurgie) avec des aspects ostentatoires évidents⁵⁰. Le Mont Seigne pose davantage questionnement. Avant les recherches, rien de particulier ne le singularisait pourtant des autres sites de hauteur contemporains du Rouergue, fortifiés naturellement ou artificiellement. Tous ont des superficies voisines (moins de 2 ha, exceptionnellement plus) et constituent le type d'habitat le plus connu durant le premier et le début du second âge du Fer⁵¹. À l'issue des fouilles, plusieurs remarques s'imposent. Si la fortification a pu avoir un rôle défensif (probables chevaux de frise et amas de pierres de jet), son rôle ostentatoire paraît tout aussi évident tant dans le choix d'implantation du site, particulièrement inhospitalier (1 128 m d'altitude), que dans l'aménagement d'une curieuse aire pavée bordant l'extérieur de la courtine nord ou la faiblesse d'occupation interne de l'enceinte.

Il faudra malheureusement se résoudre à attendre encore longtemps, au rythme actuel des recherches régionales sur les fortifications protohistoriques, avant de pouvoir disposer d'un corpus valable sur le plan statistique. L'expérience du Mont Seigne incite pourtant à étendre ce type d'opération à bien d'autres enceintes, tant les résultats sont concrets et encourageants.

Bibliographie

- Albenque, A. (1947) : *Inventaire de l'archéologie gallo-romaine du département de l'Aveyron*, Carrère-Rodez.
- Audouze, F. et O. Buchsenschutz (1989) : *Villes, villages et campagnes de l'Europe celtique*, Paris.
- Arcelin, P. et B. Dedet (1985) : "Les enceintes protohistoriques du Midi méditerranéen des origines à la fin du II^e s. av. J.-C.", in : Dedet & Py, éd. 1985.
- Balsan, L. (1963) : "Temples et fana des Rutènes", Procès Verbaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 38, 265-271.
- Blanchet, A. (1944) : *Carte archéologique de la Gaule romaine*, fascicule IX de la *Forma Orbis rondani* (Aveyron), Paris.
- Blanquet, P.-M. et Ph. Gruat. (1995) : "Première approche du peuplement de la haute vallée de l'Aveyron durant le dernier millénaire avant notre ère", in : Gruat & Vidal, éd. 1995, 155-163.
- Buchsenschutz, O. (1984.) : *Structures d'habitat et fortifications de l'âge du Fer en France septentrionale*, MSPF, 18.
- Buchsenschutz, O. et I.B.M. Ralston (1981) : "Les fortifications des âges des métaux", *Archéologia*, 154, 24-35.
- Carrière, A. (1940) : "Monographie de la commune de Saint-Léons", *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 700-707.
- Dedet, B. et M. Py, éd. (1985) : *Les enceintes protohistoriques de Gaule méridionale*, ARALO, cahier n° 14, 11-37.
- Dedet, B., Ph. Gruat, G. Marchand, M. Py et M. Schwaller, éd. (2000) : *Aspects de l'Âge du Fer dans le Sud du Massif Central, Actes du XXI^e colloque international de l'AFEAF (Conques-Montrozier, 8-11 mai 1997)*. Thème régional, Lattes (Monogr. Archéol. Médit., 6).
- Ficht, S. (2000) : *La ville celtique - Les oppida de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C.*, Paris.
- Furger-Gunti, A. (1980) : "Der Murus Gallicus von Basel", *Ann. de la Soc. Suisse de préhist. et arch.*, 63, 131-184.
- Giraud, J.-P., F. Pons et Th. Janin, éd. (2003) : *Nécropole protohistoriques de la région de Castres (Tarn). Le Causse, Gourjade, Le Martinet*, DAF 94, I-III.
- Gruat, Ph. (1991) : *L'éperon barré de la Granède à Millau (Aveyron) : Prospections - Sondages 1991*, rapport dactylographié, Service Régional de l'Archéologie.
- Gruat, Ph., avec la coll. de G. Marty (2000) : "Habitat et peuplement en Rouergue durant l'âge du Fer : premières tendances", in : Dedet *et al.*, éd. 2000, 27-50.
- Gruat, Ph., G. Marchand et G. Marty (2004) : "L'enceinte protohistorique du Puech de Mus (Sainte-Eulalie-de-Cernon, Aveyron) : campagne 2003", *Bulletin de l'AFEAF*, 22, 17-20.
- Gruat, Ph., M. Marty et L. Izac-Imbert (2002) : "L'enceinte de sommet du Mont Seigne à Saint-Laurent-du-Lévêzou (Aveyron) : premiers résultats", *Bulletin de l'AFEAF*, 20, 10-12.
- Gruat, Ph., M. Marty et G. Marchand, avec la coll. de Ph. Abraham, B. Francqueville, V. Le Fillâtre et J. Poujol (2003) : "Systèmes de fortification de l'habitat de hauteur du Puech de Mus à Sainte-

50- Gruat *et al.* 2003, 148-154

51- Gruat 2000, 30-31.

- Eulalie-de-Cernon (Aveyron) au v^e s. av. J.-C.", *Documents d'Archéologie Méridionale*, 26, 63-157.
- Gruat, Ph. et M. Vidal, éd. (1995) : *Dix ans d'archéologie en Aveyron : recherches et découvertes*, Guide d'archéologie n° 3 du Musée de Montrozier.
- Guilaine, J., éd. (1976) : *La Préhistoire Française*, 2, Les civilisations néolithiques et protohistoriques, Paris.
- Kruta, V. (2000) : *Les celtes, histoire et dictionnaire, des origines à la romanisation et au christianisme*, Paris.
- Nickels, A., avec la coll. de G. Marchand et M. Schwaller (1989) : *Agde, la nécropole du premier âge du fer*, RAN Suppl. 19.
- Pajot, B. et A. Vernhet (1976) : "Les civilisations de l'Âge du Fer dans les Causses", in : Guilaine, éd. 1976, 687-698.
- Py, M. (1978) : *L'oppidum des Castels à Nages (Fouilles 1958-1974)*, Gallia Suppl. 34, Paris.
- Ralston, I.B.M. (1992) : *Les enceintes fortifiées du Limousin. Les habitats protohistoriques de la France non méditerranéenne*, DAF 36.
- Soutou, A. (1985) : "Le rempart calciné du Puech de Mus, sur le Larzac (Sainte-Eulalie-de-Cernon, Aveyron)", *Archéologie en Languedoc*, 4, 105-115.